

Séance de la soirée du 26 janvier 2005

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 M. LOUIS DERIGER , commissaire
 Mme JUDY GOLD, commissaire

**PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 26 janvier 2005, 19 h
Centre de consultation publique de Montréal
1550, Metcalfe, 14^{ième} étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 JANVIER 2005	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	4
REPRISE DE LA SÉANCE	17
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
SÉBASTIEN CROTEAU.....	17
NOÉMIE CHABOT	32
PHILIPPE CÔTÉ	43
VARTAN CHERIKIAN	55
LUC GAUDET	61
SÉBASTIEN CROTEAU.....	64
PHILIPPE CÔTÉ	71
DINU BUMBARU.....	78
SÉBASTIEN CROTEAU.....	91

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Bonsoir, mesdames, messieurs. Good evening, ladies and gentlemen. Bienvenue à cette soirée de consultation publique organisée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Politique de développement culturel présenté par la Ville de Montréal.

10 Comme vous le savez, ce projet de politique, c'est un projet qui a été reconnu comme très important par les élus de Montréal puisque, à la fois dans le cadre du Sommet de Montréal et dans les chantiers qui ont suivi, la culture a été reconnue comme un des créneaux qui se situait au coeur du développement de Montréal et au coeur de son avenir.

15 Mon nom est Louise Roy. Je suis commissaire à temps partiel à l'Office de consultation publique de Montréal et le président de l'Office m'a confié le mandat d'assumer la présidence de cette commission.

20 Alors, je vous présente immédiatement mes collègues, qui font partie aussi de cette commission: à ma gauche, madame Judy Gold et à ma droite, monsieur Louis Deriger.

25 Laissez-moi aussi vous présenter les gens qui vont nous accompagner dans la démarche de consultation et qui agissent donc pour nous comme analystes. Ils sont à la table ici à côté: monsieur Jean Lafontaine et monsieur Henri Goulet. Il y a deux autres analystes aussi qui nous accompagnent dans la démarche: madame Renée Lescop et madame Stéphanie Esbach.

30 À l'entrée, à la table d'accueil, vous aurez peut-être l'occasion d'avoir recours à leurs services, madame Pauline Truax est là pour répondre à vos questions, monsieur Luc Doray aussi, ainsi que monsieur Alain Cardinal qui est secrétaire général de l'Office.

35 Alors, pour présenter le projet de politique et répondre aux questions du public et de la commission, nous avons ce soir avec nous monsieur Jean-Robert Choquet, qui est directeur développement culturel et bibliothèque à la Ville de Montréal. Il va avoir l'occasion dans deux minutes de vous présenter l'équipe qui l'accompagne ce soir pour donner l'information complémentaire, au besoin.

40 Je vous signale également que toutes nos séances sont enregistrées et que les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles sur le site Internet de l'Office au plus tard une semaine après la séance, souvent deux jours après la séance. Alors, donc, si vous voulez revoir ou relire tout ça, vous n'avez qu'à cliquer sur le site de l'Office.

 Monsieur Yvon Lamontagne assure la sonorisation. Donc, si jamais il y a un problème, vous vous adressez à lui. Et madame Maisonneuve va agir comme notre sténotypiste officielle ce soir.

45 Peut-être un mot pour vous parler des étapes de notre consultation. Elle est spéciale, cette consultation. On innove cette fois-ci.

Habituellement, l'Office de consultation tient ses consultations publiques en deux séries de séances séparées, un premier groupe de séances dont l'objectif est d'informer le public, donc
50 de permettre à la Ville de présenter les projets, dans le cas qui nous concerne le projet de politique, et à cette occasion-là les citoyens ont la possibilité de poser leurs questions. Et la Ville est là, donc les officiers municipaux, pour répondre à ces questions.

Habituellement, dans la procédure normale du bureau, on saute tout de suite à la phase
55 2, qui est la phase d'audition des mémoires. Cette fois-ci, c'est encore la même procédure qui va s'appliquer, mais avec une phase intermédiaire où nous aurons l'occasion de tenir des ateliers thématiques.

Donc, la séance de ce soir s'inscrit dans la phase 1, la phase information du public. Nous
60 avons tenu quatre séances, une à Saint-Henri, une à Saint-Léonard, une à Saint-Laurent et, ce soir, au centre-ville de Montréal.

À compter du 31 janvier et pour trois demi-journées d'affilée, nous allons tenir des
65 séances thématiques sur les axes autour desquels la Politique de développement culturel de la Ville s'organise. Monsieur Jean-Robert Choquet aura l'occasion de vous les présenter tout à l'heure.

Simplement pour vous faire comprendre la démarche, je vais vous les identifier. Alors, il
70 y a un axe qui est celui de l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens, qui correspond à un atelier thématique que nous tiendrons donc le 31 janvier.

Un second axe, qui est celui de la qualité culturelle du cadre de vie. On tiendra un atelier
thématique là-dessus le 1er février.

75 Et un troisième axe, qui est celui du soutien aux arts, à la culture. On a groupé aussi avec ce troisième axe, le quatrième, qui est celui du rayonnement de Montréal. Et on tiendra un atelier thématique le 2 février, en matinée.

Toutes les informations sont disponibles à l'arrière. Donc, si vous voulez avoir le
80 calendrier, les lieux, d'ailleurs ça se tiendra ici, vous allez avoir toute la documentation voulue.

Deux mots pour vous dire pourquoi cette fois-ci on a tenu à faire ces ateliers thématiques.
D'abord, comme je vous le disais tout à l'heure, le projet de politique est très important. D'autre
part, quand on lit ce projet de politique, on se rend compte qu'il touche un nombre de secteurs
85 aussi nombreux et de très nombreux intervenants.

Alors, on a voulu, cette fois-ci, donner la chance aux différents acteurs qui sont touchés
par le projet de politique et que la politique interpelle, parce qu'il y a le cinquième axe de la

90 Politique culturelle qui est celui de la coopération entre les acteurs, donc on a voulu leur donner l'occasion d'interagir entre eux, de discuter un peu de ces questions de coopération, puisque la coopération est identifiée comme un élément absolument essentiel à la réalisation des objectifs que ce projet de politique se fixe.

95 Alors, donc, nos ateliers vont permettre cette interaction, cet échange entre les intervenants. Évidemment, il n'est pas question de recherche de consensus ou de quoi que ce soit. L'objectif est beaucoup plus de permettre d'enrichir la réflexion de chacun des intervenants, de telle sorte qu'ils puissent utiliser les résultats de cette synergie-là à l'occasion de la fabrication du mémoire qu'on entendra en troisième partie, cette fois-ci, de consultation publique à compter du 21 février.

100 Encore une fois, si certains d'entre vous veulent présenter des mémoires, la documentation, la procédure est disponible à la table d'accueil.

105 Alors, voilà, je pense que je vous ai tout dit en ce qui concerne les étapes de notre consultation. Pour ce qui est de l'étape qui nous concerne ce soir, on va donc commencer en donnant la parole à monsieur Choquet, qui va nous présenter son équipe d'abord et le projet de Politique de développement culturel.

110 Une fois que monsieur Choquet aura complété sa présentation, on va faire une pause et ceux qui désirent poser des questions, ceux ou celles, vous pouvez vous inscrire à la table d'accueil. Par la suite, je vous inviterai dans l'ordre d'inscription à venir poser vos questions.

115 La tradition au Bureau, c'est qu'on offre la possibilité aux intervenants de poser deux questions par présence à la table et, si vous avez plus que deux questions, vous vous réinscrivez et la liste tourne jusqu'à ce qu'on ait terminé les réponses à vos questions.

120 Si jamais les officiers municipaux ne disposaient pas des réponses ce soir, on voit avec eux quand est-ce que vous pourriez avoir l'information. Et cette information qui vous est acheminée, elle devient aussi publique, elle fait partie du dossier, que tous ceux qui sont intéressés à la Politique de développement culturel peuvent consulter.

125 Alors, voilà, ma tâche, c'est de faire en sorte que vous vous sentiez très à l'aise pour poser toutes les questions qui vous préoccupent et j'espère que vous allez le faire. On est très contents que vous soyez là ce soir.

Tout de suite, en fait, je laisse la parole à monsieur Choquet pour la présentation de l'équipe et du projet de politique.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

130

Bonsoir, madame la présidente. Alors, je vous présente tout d'abord les collègues qui m'accompagnent à la table en avant: à ma droite, madame Louise Guillemette Labory, directrice associée aux bibliothèques et, à sa droite, Paul Langlois, chef de division à l'Action culturelle et au partenariat au Service développement culturel et de la qualité du milieu de vie.

135

Je souligne également la présence dans la salle de madame Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du Service développement culturel et de la qualité du milieu de vie; de monsieur Michel Claveau, chef de division dans l'équipe des bibliothèques; de Anne Pontbriand, chef de division des loisirs et de la pratique culturelle, de même que André Bossé, qui est conseiller en planification dans la même équipe; de Diane Regimbald, qui est agente de développement culturel dans l'équipe du bureau des festivals; de Francine Laure, qui est commissaire à l'art public; et de Line Raymond qui nous accompagne dans ce processus-là à l'interne, et Alain Petel

140

Je souligne également la présence de nos collègues en arrondissement. Tout d'abord, Michel Demers de l'arrondissement Ville-Marie qui nous accueille ce soir; également, Marie-Andrée Marcoux de l'arrondissement de LaSalle; madame Line Ferland de l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie.

145

Et si j'ai oublié quelqu'un, je m'en excuse. Peut-être les personnes pourraient s'identifier. Et voilà, ça fait le tour.

150

Alors, ces personnes-là pourraient aussi être appelées, tout dépendant des questions qui seront posées, à intervenir ce soir.

155

Je vais maintenant procéder à la présentation du projet.

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

160

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Alors, tout d'abord, un bref retour en arrière pour se rappeler qu'un projet de Politique culturelle pour la Ville de Montréal, ça a été d'abord une priorité du Sommet de Montréal organisé par le maire Gérald Tremblay en juin 2002. À partir de ce moment-là, l'opération s'est mise en branle.

165

Première étape, confier un mandat à un groupe-conseil présidé par monsieur Raymond Bachand; de réfléchir à un énoncé de ce que serait cette politique. Alors, le groupe de Raymond Bachand a déposé un rapport en juin 2003, qui a été le fondement de la suite de la réflexion qui a abouti au dépôt en novembre 2004 du projet de Politique de développement culturel qui est maintenant à l'étude.

170

175 Notre objectif, cette année, c'est qu'après le processus de consultation publique, qu'une proposition définitive soit adoptée par le conseil municipal d'ici cet été, donc d'ici normalement juin prochain.

180 En deux phrases, *Montréal, métropole culturelle*, la culture est déjà au coeur de l'identité de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Ça, c'est des acquis. Ce qu'on veut ajouter par cette politique, c'est qu'on affirme que la culture est un moteur essentiel du développement de Montréal, de son dynamisme économique et de sa prospérité future. Ça englobe l'ensemble de ces dimensions.

185 Pourquoi appeler cette politique *Montréal, métropole culturelle*, ce qui veut dire que, dans notre esprit, elle l'est déjà? Oui, elle l'est déjà. C'est déjà une réalité et, en même temps, on dit c'est toujours un projet parce qu'il y a une sorte de tension dynamique entre les forces et les faiblesses de Montréal. Mais ces forces sont déjà suffisamment nombreuses et reconnues, y compris à l'étranger, pour qu'on puisse dire que *Montréal, métropole culturelle*, c'est déjà une réalité.

190 Diversité, ouverture de la population, c'est l'élément de base de cette politique. C'est un constat. La diversité et l'ouverture de la population, Montréal n'a pas le monopole de ça, mais il s'est passé suffisamment de choses au cours des dernières années à Montréal pour qu'on ait la preuve de toutes sortes de façons qu'on parle davantage que d'une simple tolérance, on parle
195 d'une véritable ouverture de la population face à des phénomènes culturels ou sociaux qui amènent Montréal plus loin.

200 Le rayonnement des créateurs, des artistes et des entrepreneurs culturels montréalais, c'est un élément, c'est une force reconnue autant ici qu'ailleurs. Il est important de noter que Montréal est à la fois un centre majeur dans les cinq maillons de la chaîne artistique et culturelle: en formation, en création, en production, en diffusion et en conservation. Et évidemment, quand on parle d'offre culturelle diversifiée à Montréal, on parle d'une offre culturelle extrêmement diversifiée. On aura l'occasion d'y revenir tantôt.

205 Par contre, c'est toujours un projet, parce qu'il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels il faut travailler, qu'on ne pourra jamais corriger parfaitement mais sur lesquels il faut travailler de façon importante.

210 Évidemment, il y a une exclusion qui est causée par la faible scolarisation de nombreux citoyens et l'intégration insuffisante des communautés ethnoculturelles. Quand on parle d'intégration, évidemment on ne parle pas d'intégration forcée, mais d'un rapprochement qui fait qu'il y a des échanges culturels plus forts entre les communautés et la société d'accueil. Il y a encore beaucoup de travail à faire là-dessus.

215 Absence de vision intégrée du développement. Ce à quoi on pense quand on parle de ça, c'est que chacun des gouvernements, la ville, la CMM et bien d'autres, on essaie autant que possible de travailler tout le monde ensemble, mais on ne s'est pas encore donné une véritable vision intégrée, et encore moins une vision intégrée écrite et connue de ce que devrait être le développement culturel de Montréal. Et cette absence de développement est une faiblesse qu'on a les moyens de corriger et qu'il faut corriger.

220 Malgré tous les efforts qui sont faits, il faut reconnaître que ces efforts-là sont importants, il faut noter qu'il existe une réalité, qui est le sous-financement des arts et de la culture, et c'est quelque chose à laquelle il faut continuer à travailler.

225 Cette politique a été construite autour de cinq axes: tout d'abord, l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens. On parle dans ce cas-là de la mission culturelle de base de n'importe quelle municipalité. Que ce soit une municipalité de 5 000 habitants ou une ville de 2 millions, ça commence par là et, ensuite, on construit à partir de ça.

230 Le deuxième élément, c'est ce qu'on appelle la qualité culturelle du cadre de vie. On y reviendra tantôt.

235 Le troisième, c'est évidemment le soutien aux arts et à la culture. On pense également au rayonnement de Montréal et on ne pense pas seulement au rayonnement international. On y reviendra également tantôt.

240 Et le cinquième axe, c'est la coopération des acteurs, parce qu'on pense qu'une Politique culturelle, ça ne peut pas véritablement être mis en oeuvre si des gens ne décident pas de s'en occuper. Ce n'est pas seulement des mandats qu'on donne, ce n'est pas seulement des produits qu'on achète ou des réalisations qu'on fait. C'est un esprit et c'est une appropriation qui doivent se faire, qui sont indispensables si on veut arriver quelque part sérieusement en matière de Politique culturelle.

245 Commençons par le premier de ces cinq axes, l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens. On pense d'abord dans ce cas-là au réseau des bibliothèques de la ville. Ce réseau-là est un réseau large et important. Il y a 56 bibliothèques actuellement dans le réseau de l'actuelle ville de Montréal.

250 Ces 56 bibliothèques comptent 700 000 abonnés. Ça, ça veut dire 700 000 Montréalais, hommes, femmes et enfants qui ont une carte d'abonnement à une bibliothèque de notre réseau. Il se fait 12 millions de prêts annuellement dans ce réseau-là et les bibliothèques fournissent de multiples services, incluant l'accès gratuit à la cyberculture.

255 Ma collègue, hier soir, disait que le mot clé par lequel on peut définir le réseau de bibliothèques de la ville, c'est le mot «disparité» et c'est exact. Il y a parmi ce réseau certaines des meilleures bibliothèques au Canada et il y en a un certain nombre, malheureusement plus

nombreux que les précédents, qui sont parmi les moins bien équipées et qui n'arrivent pas à répondre aux besoins nombreux qui se manifestent.

260 En ce sens, il nous semblait impensable de présenter publiquement une proposition de Politique culturelle si on ne présentait pas un plan important de rattrapage et de mise à niveau de nos bibliothèques, puisque c'est un élément fondateur de l'accessibilité à la culture dans les quartiers pour l'ensemble des citoyens.

265 Donc, la Ville s'engage à mettre de l'avant un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques en vue d'atteindre rapidement la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. Et cet élément-là est l'engagement numéro 1 de cette politique.

270 L'année 2005, année où Montréal a été désignée capitale mondiale du livre par l'UNESCO et année de l'inauguration de la BNQ, constituera l'an 1 de ce plan de mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Au cours des prochaines semaines, un diagnostic complet détaillé va être rendu public pour que chacun puisse voir, puisse mesurer exactement où en est chacune de nos bibliothèques.

275 Il est important de rappeler également que depuis l'annonce par le gouvernement du Québec de la construction de la Grande bibliothèque, il y a quelques années, il y a beaucoup de craintes qui se sont manifestées, pas seulement à l'extérieur de Montréal, mais également sur l'île que toutes les ressources soient concentrées vers cette Grande bibliothèque.

280 Il est certain que la BNQ va être un équipement culturel extrêmement attrayant. Mais par ailleurs, il faut savoir que le nombre de Montréalais, pour ne parler que de nos citoyens qui sont membres d'une bibliothèque, donc de 40 %, c'est de 15 à 20 % inférieur à ce qu'on retrouve dans d'autres grandes villes canadiennes et américaines. Donc, le fait de donner le goût à des gens à la BNQ, de revenir ou de rentrer dans une bibliothèque, dans notre esprit, ce n'est pas la fin de
285 quelque chose, c'est le début d'un processus.

Le plan de rattrapage vise, une fois que ce bout-là soit repris, si on peut dire, pour ceux qui l'ont perdu, de donner le goût de retourner vers les bibliothèques de quartier et de donner à ces bibliothèques de quartier des moyens proportionnellement équivalents pour qu'on ait un
290 réseau fort et non pas seulement un gros bateau dans un contexte où les autres bibliothèques n'auraient pas le niveau de qualité équivalent. Ce vers quoi on veut aller, c'est vers un réseau fort, avec une BNQ qui soit vraiment le navire amiral de ce réseau-là.

295 Au-delà des bibliothèques, faciliter l'accès à la culture, ça touche également autre chose. Les projets culturels arrondissements-écoles, il s'en fait déjà beaucoup dans les arrondissements. Il y a beaucoup de collaboration déjà entre les arrondissements et les écoles, pas partout également.

300 Ce qu'on veut atteindre par ça, c'est aller plus loin, c'est-à-dire développer une alliance stratégique avec les commissions scolaires, développer un cadre de travail un peu plus formalisé

avec les commissions, qui fait que les écoles et, dans notre cas, les arrondissements, au-delà des initiatives déjà prises, sont encouragées à aller plus loin et donc à favoriser des projets culturels et peut-être, idéalement, à trouver un peu de financement pour que ces projets culturels là se multiplient surtout dans les endroits où on en a le plus besoin.

305

On pense également à la mise en place d'un volet culturel dans le Programme de revitalisation urbaine intégrée, qui est un programme qui existe déjà, qui est financé par le gouvernement du Québec et la Ville, qui est en place dans certains arrondissements et certains quartiers de ces arrondissements, qui est appelé à se développer. Et on pense que tout le volet de l'art social, de l'implication de la culture dans le développement social des quartiers en difficulté est un élément qu'il faut mettre de l'avant et qu'il faut concrétiser et renforcer.

310

On parle évidemment aussi de la poursuite de l'action culturelle dans les lieux de diffusion en loisirs culturels et en pratique artistique amateur. La Ville compte déjà sur un réseau de diffusion riche et diversifié, qui était déjà fort au moment de l'ancienne ville avec le réseau des Maisons de la culture, et qui s'est renforcé, et où sont venues s'ajouter dans chacun des arrondissements des ex-municipalités de banlieue, un réseau qui est également important et qui était regroupé autour de l'ADICAM à l'époque.

315

Ces deux réseaux-là sont en train tranquillement de s'interpénétrer. Ils ont des cultures différentes à plusieurs points de vue, mais, en même temps, comme Paul l'expliquait au cours des derniers soirs, c'est ce qui fait la richesse, cette diversité-là de ce réseau-là. Et dans le cadre de cette politique, on considère important de mentionner que cette action culturelle dans les lieux de diffusion va se poursuivre et s'amplifier, compte tenu justement de cette complémentarité.

320

325

Loisirs culturels, pratique artistique amateur déjà développée dans la plupart des arrondissements, il y a des besoins qui se manifestent, il y a des goûts qui changent. Ce travail-là qui se fait essentiellement au niveau des arrondissements va également se poursuivre.

330

On compte ajouter au cours des prochaines années un partenariat avec les musées montréalais. La Société des directeurs de musée nous a proposé un partenariat plus formel et on compte essayer d'aller de l'avant assez rapidement, justement pour favoriser la fréquentation des musées par certaines clientèles montréalaises qui y ont moins accès, soit pour des raisons culturelles ou pour des raisons économiques.

335

Et finalement, un appui au Réseau Patrimoine Montréal. En deux mots, le Réseau Patrimoine Montréal, c'est le regroupement plus ou moins formel, mais qui est en train de se formaliser un peu plus, de toute une série d'organismes qui s'intéressent au patrimoine à Montréal et à toutes sortes de patrimoines: le patrimoine immobilier tel qu'on le connaît traditionnellement; le patrimoine historique, on pense aux sociétés d'histoire dans les quartiers; on pense au patrimoine immatériel; au patrimoine d'expression, etc. C'est une grande richesse ce réseau-là, il est constitué beaucoup de bénévoles.

340

345 Et l'objectif en appuyant le réseau, c'est de favoriser la dissémination, une meilleure communication de toute l'information qui est accumulée par les organismes qui en font partie auprès, d'abord et avant tout, des Montréalais, de ceux qui vivent dans cette ville-là et qui veulent en connaître davantage.

350 On passe maintenant au deuxième axe, qui est la qualité culturelle du cadre de vie. L'objectif principal est d'orchestrer le travail des arrondissements et des services corporatifs dans leurs interventions sur le territoire en fonction d'un certain nombre d'aspects. Le premier, c'est la qualité de l'aménagement.

355 Quand on pense à qualité culturelle du cadre de vie, je pense que c'est avant-hier, il y avait dans un quotidien montréalais un article qui posait la question suivante: «Est-ce que c'est possible qu'un viaduc soit beau?» Et la réponse, c'était: «Oui, et puis ça ne coûte pas plus cher que d'en faire des beaux ou des laids.» C'est intéressant parce qu'on se dit: «Pourquoi on fait exprès pour en faire des laids si on peut en faire des beaux pour le même prix?»

360 La qualité de l'aménagement et la qualité culturelle du cadre du vie, ça part de cas comme ça. C'est-à-dire, on n'a pas les moyens de payer plus pour des réalisations en travaux publics ou en aménagement qui se font déjà, mais peut-être qu'en travaillant mieux, en ajoutant un spécialiste ou en travaillant en amont au moment de la conception des projets, il y aurait moyen de faire des choses plus de qualité qui améliorent justement l'environnement quotidien des citoyens.

365 On pense également à un plan d'intervention en art public. Ce plan existe déjà depuis 89. On veut à la fois l'élargir et l'approfondir.

370 L'intégration du design. La ville s'est fait connaître depuis une dizaine d'années par une réalisation importante, qui s'appelle Commerce Design Montréal. De l'avis même de la promotrice de ce projet-là, il serait temps qu'on s'applique à nous-mêmes, à la Ville, ce qu'on conseille aux autres de faire. Et ça rejoint un petit peu jusqu'à un certain point la qualité de l'aménagement.

375 Quand on regarde ce qu'on fait quand on s'applique un peu à travailler en intégrant le design, on pense au Quartier international notamment mais il y a d'autres cas qu'on pourrait mentionner, on se dit que si on se mettait à généraliser ça peu à peu, peut-être que cette ville-là, l'objectif n'est pas nécessairement qu'elle soit belle, mais si elle est un peu plus harmonieuse que maintenant et un peu plus conviviale, un peu plus chaleureuse dans son aménagement, bien, ça aussi, c'est de la culture.

380 Quatrième élément, la mise en valeur des pôles culturels. Ceux et celles d'entre vous qui suivent le dossier culturel savent que c'est un vieux dossier et on a la témérité de penser qu'on peut le faire avancer au cours des prochaines années. Ça ne se fera pas tout seul. Il y a déjà une étude qui est en train de se faire sur la typologie des pôles culturels et déjà, depuis les dernières semaines, on se rend compte que, ne serait-ce que par les travaux qui sont faits actuellement, on devrait avancer. Par la suite, il va s'agir de penser à un plan de développement.

390 Et quand on parle de pôles culturels, on ne parle pas seulement des pôles que tout le monde peut identifier comme les environs de la Place des arts ou certains coins du Vieux-Montréal. On pense également à des pôles culturels dans un bon nombre d'arrondissements. Et quand on parle d'une typologie, ça veut dire qu'il peut y avoir des pôles culturels plus locaux, donc plus métropolitains, plus axés sur le patrimoine, plus axés sur ceci, cela, mais cette typologie-là devrait nous aider par la suite à mettre en place un vrai plan de développement. Et tout ça relève aussi de la qualité culturelle de cadre de vie.

395 Le cinquième élément, dans la catégorie des dossiers qui traînent depuis longtemps, la signalisation culturelle harmonisée et adéquate, on compte notamment sur les travaux qui commencent à se faire actuellement dans le cas du Quartier des spectacles pour essayer d'avancer dans ce dossier-là.

400 Quand on parle de signalisation harmonisée, on ne parle pas de signalisation uniforme ou standardisée. Chacun des arrondissements de plus en plus va vouloir se distinguer, y compris graphiquement, y compris en termes de repères visuels, etc. Mais en même temps, il va falloir qu'on trouve la façon de...

405 Par exemple, si on cherche un musée à Montréal, il y en a 32, bien, il va falloir qu'on trouve une façon que quand on cherche un musée, on sait qu'il y a un repère visuel. Et même si l'affichage dans chacun des arrondissements était fait différemment, il faudrait qu'il y ait une façon qu'on puisse trouver, que ce soit des Maisons de la culture, des lieux de diffusion, des musées, etc.

410 Donc, une signalisation harmonisée, ce n'est pas une volonté de tout standardiser ou de tout uniformiser, mais c'est de trouver une façon en se plaçant dans la peau du citoyen qu'il retrouve ce qu'il cherche et peut-être même qu'il trouve ce qu'il ne cherchait pas.

415 Le troisième axe, c'est le soutien aux arts et à la culture. Évidemment, le premier élément auquel on pense, c'est le Conseil des arts de Montréal. Il y a un certain nombre de choses qui concernent le Conseil des arts dans la politique. La bonne nouvelle, c'est qu'il y en a déjà un de réalisé puisqu'en novembre dernier, on s'engageait à augmenter le budget du Conseil des arts à 10 M\$ en 2005. Il y a au moins une chose de faite, c'est celle-là, puisque le budget a été adopté en décembre. Évidemment, on ne dormira pas sur nos lauriers, on va continuer, mais c'est quand même un premier élément.

420 Le deuxième, c'est de poursuivre l'effort en tenant compte du cadre fiscal actuel de la Ville. Cet effort dans la politique n'est pas chiffré, compte tenu des discussions qui se font actuellement entre la Ville et les gouvernements en matière de fiscalité. Cela dit, il y a déjà un engagement dans la politique que l'effort sera poursuivi, qu'on n'arrêtera pas à 10 M\$. La cadence pour les prochaines années n'a pas encore été établie.

430 Un troisième élément, qui répond à une demande qui a été faite par le conseil et par le milieu, qui est de confirmer l'autonomie juridique du conseil, particulièrement dans le sens de garantir encore plus clairement que la mission principale du conseil, qui est de donner des subventions à des compagnies artistiques, puisse se faire dans la plus parfaite transparence et sans intervention du politique, que ce soit directement ou indirectement.

435 De façon complémentaire, on trouve important d'instituer un mécanisme permanent de coopération entre les milieux culturels et les instances de la Ville. De façon résumée, ce qu'on entend par là, premièrement, les instances de la Ville, on pense aux arrondissements, on pense au Conseil des arts, on pense au Service développement culturel. Mais on pense également que
440 les milieux culturels devraient faire partie de cette concertation-là et qu'il devrait s'agir d'un mécanisme permanent pour que, au-delà de l'autonomie du conseil ou de la responsabilité relative du service et des arrondissements, que les sujets d'intérêt commun puissent être discutés régulièrement et de façon que ça ne dépende pas simplement du fait qu'on organise une rencontre, mais de façon régulière, statutaire, pour qu'on puisse se parler et régler des enjeux,
445 ou clarifier ou partager les enjeux importants pour l'ensemble des milieux culturels montréalais.

Le deuxième élément, ça concerne la CMM. La Communauté métropolitaine contribue déjà au financement des institutions scientifiques sur le territoire, qui sont cinq, les quatre de Montréal, c'est-à-dire le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium, le Planétarium et également
450 le Cosmodôme. Ces cinq institutions reçoivent une contribution de la CMM, tout au moins jusqu'à la fin de cette année, mais on a bon espoir que ça se poursuive.

On souhaite que la Communauté métropolitaine reconnaisse de la même façon qu'elle reconnaît que le Biodôme ou l'Insectarium sont fréquentés également par des non-Montréalais, au
455 sens de non-résidents de la Ville de Montréal, des gens de la région, on souhaite que de la même façon elle reconnaisse que les grandes institutions culturelles montréalaises, les grands festivals sont également fréquentés de façon régionale et non pas seulement par des Montréalais qui vivent sur l'île ou dans le territoire de la ville actuelle.

460 Dans ce sens-là, il y a deux éléments principaux sur lesquels on veut travailler: une nouvelle approche de financement des grandes institutions culturelles métropolitaines, donc qui incluraient la CMM et, par ailleurs, convenir avec les principaux partenaires, incluant la CMM également, d'un plan de financement à long terme des grands festivals, compte tenu que c'est un élément clé de la distinction culturelle de Montréal et de son branding ici et ailleurs.

465 On pourra revenir sur ces questions tantôt, évidemment, si vous avez des questions.

Troisième élément, soutien aux arts et à la culture, les équipements culturels. Il y a quatre choses différentes qu'on peut dire là-dessus. Il y en a une première qui va déjà bien. C'est
470 qu'au moment du contrat de ville, il y a deux ans, on a convenu avec le gouvernement du Québec de créer un Forum des équipements culturels, qui fait que la Ville et le ministère de la Culture travaillent conjointement. Quand il y a des demandes de financement qui soient faites au niveau du ministère ou de la Ville, elles sont examinées à une table commune.

475 On parle dans ce cas-là des équipements petits et moyens. On ne parle pas des salles de spectacle à 100 M\$ ou des trucs comme ça, mais on parle d'équipements de l'ordre de 500 000 \$, 1 M\$, 2 M\$, 3 M\$, etc. Le Forum des équipements culturels existe déjà et, dans ce cas-là, si ce n'est pas brisé, on n'essaiera pas de le réparer, ça va bien, on souhaite que ça se poursuivre.

480 Il y a un deuxième élément qui concerne un type particulier d'équipements culturels, qui sont les ateliers d'artistes et également les ateliers-résidences. Il faut se donner un plan de développement. L'actualité nous rappelle régulièrement qu'on a des choses à régler de ce côté-là. Cet engagement-là a été pris avant le dossier de la Grover, évidemment. Mais des dossiers comme celui de la Grover, comme celui également de la réalité actuelle du Quartier des spectacles et d'autres endroits qui ont été l'objet de la flambée immobilière ou de l'intérêt pour la construction immobilière et tout ça, donne à penser qu'il faut qu'on ait un plan qui permette de faire deux choses en même temps dans cette ville-là et de respecter la réalité des artistes en arts visuels.

490 Un troisième élément en équipements culturels, c'est les équipements ville. Le Planétarium a déjà été annoncé, il y a quelques semaines. Il va être construit au cours des prochaines années si les discussions avec les gouvernements sont concluantes. La Place des festivals a été déjà évoquée à plusieurs reprises, il y a des travaux importants qui se font actuellement et l'annonce devrait venir au cours des mois qui viennent.

495 Les équipements nationaux, on a pensé qu'il était important de mettre l'accent sur le règlement de problèmes qui traînent depuis longtemps, notamment, évidemment, la salle de l'OSM, mais également les conservatoires qui sont un peu en transit, en camping. On pensait que c'était temporaire, mais il ne faudrait pas que la situation devienne permanente. Et c'est des engagements, des annonces qui avaient déjà été faites par le gouvernement, qui n'ont pas encore été livrés. Donc, c'est là-dessus que la priorité a été mise dans cette proposition de politique.

500 Quatrième élément, les industries culturelles. Quand on parle d'industries culturelles, on parle essentiellement de l'audiovisuel, cinéma, télévision, du spectacle, du disque, de l'édition et des métiers d'art. Les industries culturelles sont financées avec des fonds publics, essentiellement avec des fonds gouvernementaux. La Ville ne contribue pas et ne contribuera pas davantage dans cette politique. Ce n'est pas son mandat de faire ça.

510 Il y a d'autres façons dont la Ville peut aider, par ailleurs. Il y en a deux qu'on mentionne dans cette présentation, qui sont particulièrement importantes.

515 Le plan de développement de l'industrie du cinéma. Certains d'entre vous savez probablement que le 29 novembre dernier, il y a eu un forum important qui a réuni tous les intervenants du cinéma et de la télévision à travers le Québec. Il y en a beaucoup à Montréal, mais il y en a à l'extérieur de Montréal également. Ce plan-là est en voie de réalisation

actuellement et la Ville est un joueur majeur. C'est le représentant de la Ville qui est le porte-parole du forum actuellement.

520 L'autre élément important, c'est le Quartier des spectacles, qui ne sera pas qu'un quartier de salles de spectacle, mais qui est quand même issu d'une proposition et d'un leadership de l'ADISQ, l'Association des producteurs de spectacles du Québec. Et le Quartier des spectacles, qui va être plus qu'un assemblage de salles de spectacle, mais qui va être entre autres ça, c'est une priorité stratégique pour la Ville comme le Quartier international l'était, il y a quelques années.
525 Et c'est un appui indirect, si on peut dire, au développement d'une partie des industries culturelles montréalaises.

L'autre élément en soutien aux arts et à la culture, c'est évidemment l'innovation, la relève et l'émergence. On parle tout d'abord d'appuyer les initiatives qui démarquent Montréal par le
530 risque artistique et le caractère innovateur de sa production. Plus on fouille la question du développement culturel de Montréal, plus on constate qu'un des éléments clés par lequel Montréal se distingue, c'est vraiment par l'innovation constante, par le caractère innovateur de la production et le risque artistique.

535 Ces éléments-là sont moins connus par définition, puisqu'ils sont le fait d'artistes et de créateurs qui sont davantage identifiés à la relève, à l'émergence, qui ne sont pas toujours, dans certains cas oui, mais pas toujours des artistes établis, donc moins médiatisés. Mais en même temps, c'est là qu'on trouve en Amérique du Nord notamment la vraie distinction, la vraie différence de Montréal, et c'est ce qui fait que des entreprises planétaires maintenant, comme le
540 Cirque du Soleil, continuent à se développer parce qu'ils vont puiser abondamment dans cette relève-là.

Donc, il faut que la Ville fasse partie de la solution quand c'est le temps de favoriser le maintien, le développement de cette relève-là. Évidemment, la Ville n'a pas beaucoup de sous.
545 Mais premièrement, elle peut parler au gouvernement quand il s'agit d'investissement, mais on peut surtout identifier les endroits où on peut nuire, où on peut aider.

Je me souviens qu'il y a un certain nombre d'années, par exemple, quand la SIDEC a été créée, on s'était rendu compte qu'aussitôt qu'une troupe de théâtre s'installait dans un endroit un
550 peu malfamé, les pompiers passaient en arrière puis ils le fermaient, parce qu'il n'y avait pas une deuxième issue. Donc, on s'est rendu compte qu'en faisant une intervention simple, c'est-à-dire en repassant en arrière des pompiers et en disant: «On va la construire la porte, on va mettre le 2 000 \$ qu'il faut pour éviter que la troupe ferme», ça a fait une différence.

555 Quand on se met à regarder c'est quoi la réalité quotidienne des artistes de la relève, on se rend compte que des fois, ce n'est pas des grosses choses, mais que juste en ne nuisant pas, déjà la Ville fait beaucoup. Puis si elle peut aussi trouver des façons d'aider, bien, c'est un élément qui est important et c'est pour ça qu'au-delà de ces mots-là, il y a des réalités en arrière sur lesquelles on veut travailler, on veut fouiller avec le milieu.

560

565 L'autre élément dans le même esprit, c'est la cyberculture. Je dois dire que, quant à moi, j'ai découvert que Montréal était une des dix villes les plus importantes, les plus reconnues en matière de cyberculture à travers le monde. Il y a des gens qui ont fait ça. Ce n'est pas les pouvoirs publics qui ont fait ça. C'est les créateurs eux-mêmes, c'est les artistes, les entrepreneurs.

570 On a identifié quelques pistes dans la politique de choses qu'on pourrait faire pour soutenir cet effort-là et on pense que c'est important. Encore là, toujours pour maintenir l'avance de Montréal, le caractère distinctif, de travailler dans ce dossier-là.

575 Quatrième axe, le rayonnement de Montréal. On inclut plusieurs choses là-dedans. Le dialogue des cultures, il y a deux éléments. Le premier, important de rappeler que Montréal est d'abord une ville francophone, une ville de langue française et que la langue, pas seulement la française, les autres aussi, mais cet assemblage particulier, qui est Montréal du point de vue linguistique et culturel, est un élément important de sa créativité.

580 En ce sens, il y a au moins une chose que la Ville peut faire pour favoriser le maintien de l'équilibre linguistique tel qu'il est là, c'est de confirmer et de se donner une politique linguistique, dossier qui a été engagé depuis un certain temps, mais que pour des raisons qu'on peut facilement comprendre, depuis deux ans le contexte n'était pas idéal pour formaliser ce dossier-là. Il le devient de plus en plus et ça devrait pouvoir se régler au cours des prochaines années.

585 L'autre élément du dialogue des cultures, c'est une approche plus englobante des relations interculturelles fondées sur l'inclusion. Encore là, au-delà de ces mots-là, c'est un équilibre qu'il faut trouver entre la reconnaissance de la réalité culturelle de chacune des communautés ethnoculturelles qui vit avec nous, parmi nous et souvent avec nous depuis longtemps, mais également une nouvelle façon de vivre l'interculturalisme, de favoriser une inclusion plus grande également des créateurs, des artistes qui font partie du milieu culturel montréalais.

590 Et cette approche-là, dans le document, on mentionne, on pense que c'est un des éléments sur lequel il doit, pendant notre processus de consultation, y avoir un enrichissement de ce qu'on a déjà mis dans le document et on compte beaucoup sur le processus qui s'en vient.

595 On pense également à contribuer à combler le déficit d'accueil des productions venues d'ailleurs. Nos compagnies voyagent beaucoup, exportent beaucoup, nos compagnies artistiques évidemment, et en ce sens contribuent fortement à la réputation de Montréal à l'étranger. Surtout dans des secteurs objectivement pauvres, on pense à la danse, au théâtre pour jeune public, à la musique électroacoustique, etc.

600 De plus en plus, nos troupes ont de la difficulté à sortir, puisque la contrepartie, c'est-à-dire quand tu sors, il faut que tu reçoives, on reçoit moins qu'on sort. Et il y a une série d'obstacles, certains sont financiers, d'autres sont logistiques ou organisationnels.

605 Mais chose certaine, même si la Ville ne peut pas avoir un rôle dominant là-dedans en matière financière, elle peut certainement à la fois travailler à orchestrer une solution avec l'aide du CAM, bien sûr, qui est au coeur de la solution possible, mais également en examinant comment par ses équipements, par ce qu'elle a déjà comme infrastructures, elle peut contribuer à aider justement à combler ce déficit et à favoriser le maintien et le développement de l'exportation culturelle, l'exportation artistique de ce que font nos compagnies ailleurs.

610 On parle également, quand on parle de déficit d'accueil, de ce qui se fait à travers le Québec et avec le reste du Canada. Il y aura des choses à ajouter à ça.

615 Faire de la culture la signature de Montréal, c'est déjà commencé. Tourisme Montréal, depuis quelques années, de son propre chef, simplement en constatant à quel point c'était ça la réalité, a commencé à parler de Montréal à l'étranger comme d'une métropole culturelle et d'une ville festive. On souhaite que le travail de branding de Montréal soit complété et qu'il s'articule autour de la culture au sens large de ce mot-là évidemment, puisque c'est vraiment autour de ça qu'est la force de Montréal et, je dirais, l'intérêt à l'échelle internationale.

620 Et en dernier lieu dans ce quatrième axe, appuyer le combat planétaire pour la diversité culturelle. Il ne s'agit pas de s'étendre là-dessus beaucoup, mais il se mène actuellement des négociations importantes dans le cadre de l'UNESCO et en lien avec les enjeux de l'Organisation mondiale du commerce pour éviter que la culture soit considérée comme une marchandise comme les autres.

630 Ça touche Montréal directement et ça touche également la plupart des sociétés des petits pays à travers le monde, qui doivent absolument faire vivre une partie de leurs activités culturelles par des fonds publics, parce que la taille des marchés et le fait qu'ils ne sont pas en situation d'hégémonie ne permet pas seulement au privé de financer.

635 Donc, on ne peut pas à la fois se réjouir de nos succès notamment à l'échelle internationale, que ce soit au Festival de Cannes ou ailleurs, si on ne prend pas conscience du fait qu'une défaite dans ce dossier-là aurait des conséquences possiblement dramatiques pour les petites cultures et pour les petites sociétés et, en ce qui nous concerne, pour la culture à Montréal.

640 Dernier axe, la coopération des acteurs. *Montréal, métropole culturelle* veut faire du développement culturel à la fois une cause et un enjeu stratégique. Ça ne peut pas juste être un ou juste être l'autre; il faut que ça vienne à la fois de la tête et du coeur. Il faut que des gens se lèvent pour la culture, incluant à l'intérieur de la Ville et dans la société montréalaise. Mais en même temps, la bonne nouvelle, c'est qu'on reconnaît de plus en plus que c'est un enjeu

stratégique, donc, ce n'est pas une pure question de volontariat ou de vouloir que ce soit comme ça.

645

Mais en même temps, un enjeu stratégique, c'est quelque chose de froid. Il doit y avoir du chaud et du froid là-dedans pour que ça fonctionne. Ça ne peut pas être un enjeu bureaucratique, on doit pouvoir s'appuyer d'abord sur les citoyens. On doit pouvoir compter sur un leadership fort de l'ensemble des élus, l'influence du milieu culturel, ça va de soi, une responsabilisation grandissante du milieu des affaires, et le poids des gouvernements, on doit pouvoir continuer à s'appuyer là-dessus.

650

Bonne nouvelle, le maire de Montréal, monsieur Tremblay a accepté, d'ailleurs avec beaucoup d'ouverture, de s'engager à inviter une fois l'an, un événement qui s'intitulerait le Rendez-vous du Maire sur *Montréal, métropole culturelle*, tous les partenaires concernés afin de faire le point sur la mise en oeuvre de la politique. Pour nous, c'est un élément clé.

655

Parce qu'au-delà de l'excitation et de l'enthousiasme qui est le nôtre et qui, j'espère, sera partagé, d'adopter une Politique culturelle, les choses étant ce qu'elles sont, on pense que c'est absolument vital qu'il y ait une reddition de comptes annuelle publique de ce qu'on fait. C'est une obligation de résultat qui vaut dans bien d'autres domaines et on est contents que ça puisse s'appliquer à un enjeu comme la Politique culturelle.

660

En terminant, on pense important de mentionner que si la Ville n'a pas l'ambition ou la capacité financière de se substituer au gouvernement, elle doit par contre disposer des moyens à la fois pour assumer le leadership du développement culturel sur son territoire et assurer la pérennité du statut de Montréal comme métropole culturelle. En ce sens, il est clair que Montréal ne sera pas en mesure de relever les défis du nouveau siècle, notamment en matière culturelle, en s'appuyant sur une fiscalité du siècle dernier.

665

670

En conséquence, la diversification des sources de revenus pour la Ville est un enjeu vital. On pense qu'il est important de prendre conscience et de se le rappeler régulièrement, que la Ville est une administration municipale, c'est une créature du gouvernement du Québec et elle doit compter sur des revenus plus importants, mais surtout une diversification de ses sources de revenus, parce qu'elle doit avoir un intérêt corporatif dans le développement culturel de Montréal et non pas seulement un intérêt stratégique ou politique.

675

Sans ça, ça finit par être difficile, par exemple, à chaque fois qu'un festival ou un événement important qui se passe à Montréal, que par la TPS et la TVQ les gouvernements passent à la caisse à la fin de l'événement, pendant que nous, on passe la moppe après l'événement et qu'il ne reste rien dans les caisses municipales.

680

Ce n'est pas juste une question d'argent, c'est une question de motivation. Quand on travaille à l'interne à pousser et à se battre sur ces dossiers-là, il faut qu'on puisse dire: «C'est aussi payant pour la Ville. Oui, on y croit. Oui, c'est un enjeu stratégique, mais oui également c'est payant pour la Ville de s'impliquer là-dedans.» Ces éléments-là sont tous importants et

685

complémentaires et donc, l'enjeu des débats sur la fiscalité de Montréal actuellement, débat qui dure depuis longtemps, est important.

690 Prochaines étapes. Ça complète notre présentation. On est actuellement en période d'information publique. On s'en va en consultation publique, c'est-à-dire en réception de mémoires en février. Et par la suite, on souhaite bien que la politique soit adoptée par le Conseil municipal d'ici juin prochain.

695 Madame la présidente, c'est la fin de ma quatrième présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Vous faites bien ça, monsieur Choquet. Merci infiniment.

700

Deux mots en anglais peut-être. If some of you would like to ask questions in English, just feel free to do so.

705 Maintenant, on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Ceux et celles qui veulent poser des questions, s'il vous plaît, inscrivez-vous à l'arrière. Et on se revoit donc vers 8 h 10 peut-être, 8 h 15 pour la discussion, quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

710 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LA PRÉSIDENTE :

715 Alors, j'appelle maintenant monsieur Sébastien Croteau. Avant de vous donner la parole, monsieur Croteau, je voudrais rappeler à tout le monde que le registre reste ouvert. Donc, s'il y en a qui veulent s'ajouter à la liste de ceux qui sont déjà inscrits pour poser des questions, vous n'hésitez pas.

On vous écoute, monsieur Croteau.

720

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

725 Alors, je brise la glace. Dans la Politique culturelle justement de la Ville de Montréal, on parle abondamment d'artistes professionnels. Est-ce qu'il y a des critères justement qui amènent à définir qu'est-ce qu'un artiste professionnel? Et est-ce qu'on se sert de la définition de la *Loi sur le statut de l'artiste* pour établir ce qu'est un artiste professionnel?

LA PRÉSIDENTE :

730 C'est parfait, très clair. Allez-y, monsieur Choquet.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Bien, ça dépend à quel endroit dans le...

735

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

Je dirais au niveau des arts de la scène, un exemple.

740

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

En fait, si on a besoin d'utiliser un critère de type juridique, c'est sûr qu'on va passer par la *Loi sur le statut de l'artiste*.

745

Mais juste pour comprendre mieux votre question, dans quel contexte vous la posez? En ce qui concerne l'embauche d'artistes pour les spectacles de la ville, par exemple?

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

750

Exactement. C'est qu'on parle beaucoup, justement, on nomme le mot «artiste professionnel» un peu partout. On ne semble pas donner de définition claire de ce que c'est. Alors, je me demandais sur quoi vous vous basiez pour déterminer ce qu'était un artiste professionnel.

755

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Paul, veux-tu donner un petit élément de réponse?

M. PAUL LANGLOIS :

760

On se baserait effectivement sur la *Loi sur le statut de l'artiste*. Et au niveau des arts de la scène, c'est souvent aussi des artistes qui ont eu une formation dans une école de formation professionnelle.

765

Alors, souvent le statut professionnel comme tel d'un artiste est difficile à déterminer. On ne peut pas se référer seulement, comme ça a déjà été à une époque, à un moment donné de dire que c'est la personne qui en vit, puisque souvent...

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

770

Je ne sais pas si vous avez lu le rapport *Pour mieux vivre de son art?*

M. PAUL LANGLOIS :

775 Oui. Donc, ce n'est pas le critère qu'on met en application.

Par contre, des artistes ou un groupe qui viendrait faire des demandes soit pour circuler dans le réseau de diffusion culturelle ou soit faire des demandes à différents programmes, ce qui est déterminant, c'est de savoir si les gens qui en font partie ont fait une formation dans une école professionnelle ou sont reconnus par les pairs.

Par exemple, on parle des artistes professionnels au niveau de l'art de la scène. Mais au niveau des arts visuels, on a des programmes de remboursement, par exemple, pour des ateliers d'artistes où on rembourse le montant de la taxe. Et pour déterminer si cette personne-là qui nous fait la demande est vraiment considérée comme un artiste professionnel, on a recours carrément, et c'est la même chose en métiers d'art, on a recours à l'association qui représente officiellement, selon la *Loi sur le statut de l'artiste*, les artistes en arts visuels. Et pour les artistes en métiers d'art, c'est le Conseil des métiers d'art.

790 Donc, c'est eux, d'après les critères qu'ils ont développés et qui sont liés directement avec la loi, qui vont nous dire si cet artiste-là est un artiste dit professionnel.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

795 Simplement pour ce qui est des arts de la scène, donc logiquement ce serait l'Union des artistes et la Guilde des musiciens?

M. PAUL LANGLOIS :

800 Forcément, oui, mais on n'ira pas valider auprès de la Guilde ni de l'Union à savoir si cet artiste-là est professionnel, parce que contrairement aux arts visuels et aux métiers d'art, où la pratique est individuelle, donc là, la question de la reconnaissance est plus facile à faire à partir d'un individu dont on soumet le dossier à ces associations-là.

805 Mais quand on arrive en danse, en musique, en théâtre, c'est rarement des individus qui viennent nous voir mais plutôt des organisations, des groupes et, à ce moment-là, c'est plutôt la composition des gens. Souvent, aussi, c'est à savoir: est-ce qu'ils ont déjà une pratique professionnelle? Donc, est-ce qu'ils ont déjà une pratique et est-ce qu'ils ont déjà présenté des spectacles dans les dernières années.

810

LA PRÉSIDENTE :

815 Est-ce qu'il faut conclure donc que les critères que vous utilisez, monsieur Langlois, sont spécifiques à chacune des disciplines? Parce que vous parlez de la danse, d'une part. Il semble y avoir des critères qui sont transversaux, mais il semble y avoir aussi des critères qui sont propres à certaines disciplines. Est-ce que c'est ça qu'il faut conclure?

M. PAUL LANGLOIS :

820 Bien, en arts visuels, comme je vous ai expliqué, c'est par rapport au programme de
remboursement de taxe. Mais dans les autres, non, c'est des critères transversaux, c'est le
même critère, c'est-à-dire c'est la reconnaissance de la pratique comme telle professionnelle et de
la reconnaissance d'une certaine façon par les pairs. Dans le sens où est-ce que l'organisme a
déjà présenté le spectacle et est-ce qu'il y a eu, pas nécessairement des critiques, mais est-ce
825 qu'il y a eu une certaine reconnaissance par les pairs.

Mais beaucoup, parce que ça peut nous arriver d'avoir des groupes qui arrivent et c'est
des finissants d'une école de théâtre et, pour nous, on les considère comme un groupe
professionnel, parce qu'ils ont fait leur formation, ils ont terminé leur formation dans un art, que
830 ce soit en danse. Alors, des écoles de formation, il y en a dans tous les secteurs disciplinaires et,
à ce niveau-là, ça devient le critère qu'on utilise pour l'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

835 Est-ce qu'il peut y avoir des problèmes d'interprétation? Parce que je ne sais pas,
j'imagine un peu ce que monsieur a en tête. Est-ce que, au fond, vous avez une marge de
manoeuvre dans l'interprétation de ce que vous avez comme critère, qui pourrait éventuellement
créer problème dans l'identification d'un artiste professionnel?

840 **M. PAUL LANGLOIS :**

Oui, il pourrait y en avoir. Mais habituellement, je dois avouer qu'on n'a pas véritablement
de problème à ce niveau-là.

845 La question est davantage parfois à savoir, selon les programmes, si les organismes ont
une pratique pas tellement professionnelle comme régulière dans des secteurs d'activités X.
C'est-à-dire, est-ce que ce groupe-là, sa raison d'être, c'est de, par exemple, produire des
spectacles de théâtre? Ou est-ce que ce groupe-là, sa raison d'être, c'est de faire de l'insertion
sociale.

850 Je prends cet exemple-là, parce que ça, ça peut nous arriver, mais ils vont le faire à
partir d'une pratique artistique, que ce soit le théâtre, la musique, la danse. Alors, à ce niveau-
là, là, il peut y avoir une petite distinction et certaines zones grises.

855 Ceci dit, cette reconnaissance-là d'une pratique artistique professionnelle, c'est celle que
la Ville, c'est-à-dire au Service développement culturel, applique soit par ses différents
programmes. Mais au niveau du Conseil des arts, ils ont, eux, leurs propres critères d'évaluation
qui souvent sont plus rigides, dans le sens où ils sont liés aussi à un certain historique de pratique.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

860

C'est important de noter que l'essentiel des activités artistiques, où la question de monsieur se pose, se passe en arrondissement. Paul fait une réponse générale, je pense, qui s'applique à l'essentiel de ce qui se fait en arrondissement. Mais s'il y a certains collègues en arrondissement qui veulent compléter, évidemment qu'ils se sentent à l'aise de lever la main.

865

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait intéressant. Est-ce qu'il y a quelqu'un? Venez à la table, sinon notre sténotypiste va manquer ce que vous allez dire.

870

Restez à la table, monsieur Croteau, vous avez encore une deuxième question.

Allez-y, vous vous identifiez.

875

M. CHRISTIAN O'LEARY :

Christian O'Leary. Je suis directeur des communications au Conseil des arts de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

880

Bonsoir.

M. CHRISTIAN O'LEARY :

885

Bonsoir.

M. CHRISTIAN O'LEARY :

890

Le critère de l'artiste professionnel, il y a plusieurs définitions qui existent, mais grosso modo, elles reposent sur les trois mêmes critères, c'est-à-dire que la personne ait une formation, évidemment si c'est dans une école, mais il y a des domaines où c'est plutôt une formation par les maîtres. Donc, il faut identifier qu'il a une formation.

895

La deuxième, c'est être reconnu par ses pairs. Donc, de façon générale, il y a des pairs dans une discipline, alors on est reconnu par ses pairs.

900

Et troisième, là, c'est qu'il tente d'en vivre. Dans certaines disciplines, c'est plus clair. Dans d'autres, c'est clair qu'il... mais c'est d'en vivre ou qu'il tente d'en vivre, c'est-à-dire qu'il tente d'en faire son activité principale.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

905 **M. CHRISTIAN O'LEARY :**

Donc, c'est ça le critère. C'est là qu'il faut identifier si c'est vraiment sa volonté d'en faire une activité principale.

910 **M. SÉBASTIEN CROTEAU**

Vous oubliez le mot «tenter».

915 **M. CHRISTIAN O'LEARY :**

Oui, bien, on connaît la réalité. Évidemment, s'il est actif dans la discipline, ça répond à la question. Et selon les disciplines, les situations peuvent être variables. Mais c'est les gros critères qui sont là. Il y a une définition à l'UNESCO qui est beaucoup plus large, il y a des définitions. Évidemment, tous se rattachent à la *Loi sur le statut de l'artiste* également, mais c'est ça les critères de base.

920

LA PRÉSIDENTE :

925 Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres critères qui s'appliquent en arrondissement? Oui, venez, monsieur.

M. MICHEL DEMERS :

930 Michel Demers, Ville-Marie. Règle générale, les arrondissements interviennent en achetant des spectacles ou en présentant des spectacles dans les Maisons de la culture ou des expositions. La distinction ne se fait pas entre artiste professionnel et artiste amateur; ça se fait sur le type de spectacle qui est présenté. C'est un choix que l'arrondissement fait.

935 Donc, il fait une programmation et compte sur des spectacles qui lui sont proposés ou que l'agent culturel démarche auprès de troupes ou d'organismes locaux. Et il n'y a pas de distinction entre artiste professionnel et artiste amateur, c'est sur la qualité du spectacle qu'on va présenter ou de l'exposition qui va être présentée.

940 Ceci dit, il y a, par exemple, les artistes en arts visuels. La majorité des arrondissements paient des droits d'exposer aux artistes en arts visuels, quand ces artistes-là sont reconnus par une association professionnelle ou qu'il y a une reconnaissance par les agents culturels de la Ville de Montréal. Donc, pas par les pairs, mais une espèce de reconnaissance interne. À ce moment-là, il y a des droits qui sont payés.

945 Les artistes qui ne sont pas reconnus comme des artistes professionnels, par exemple
une école locale dont les enfants auraient fait des dessins d'Halloween et qui auraient été exposés,
ils ne seront pas reconnus comme des artistes professionnels, mais ils pourraient exposer quand
même dans la Maison de la culture. Ils ne seront pas payés comme artistes parce qu'ils ne sont
pas considérés comme des artistes professionnels.

950 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci infiniment, monsieur.

Monsieur Croteau, vous avez une deuxième question?

955

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

Oui. Vous allez me revoir plus qu'une fois, je pense.

960 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

965

Donc, même chose pour évidemment la relève et le soutien à l'émergence. Là, on a
établi un peu ce qu'on entendait par artiste professionnel. Donc, vous avez répondu à ma
question.

970

Dans la politique, on parle abondamment de la relève et de l'émergence artistique. Donc,
encore une fois, c'est à peu près la même question. Donc, comment définit-on un artiste de la
relève? Sur quoi on se base pour établir le caractère relève d'un artiste?

LA PRÉSIDENTE :

975

Alors, monsieur Choquet.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

980

En tout cas, moi, la distinction que j'établirais, la question de monsieur tantôt, je la
comprenais comme liée aux activités de la Ville en matière, je dirais, d'embauche d'artistes au
sens où on a des lieux de diffusion culturelle et forcément, comme Michel disait, il y a des
spectacles qui sont achetés, etc. Donc, la question se pose dans ces termes-là.

985

Quand on parle de l'appui, au sens plus large, à la relève et l'émergence, si la Ville n'est
pas en situation de donneur d'ouvrage, si on peut dire, ou en situation d'embaucher directement

les artistes, les questions qui vont se poser, c'est davantage comment par un ensemble de moyens on peut aider ou soutenir d'une façon ou d'une autre la relève et l'émergence à Montréal.

990 Quand je donnais l'exemple de tantôt, mon exemple des pompiers et tout ça, quand on regarde quelle est la réalité quotidienne réelle des troupes des artistes qui se regroupent, qui travaillent en autogérées, qui s'organisent un spectacle, qui organisent une exposition, etc., on se rend compte qu'il y a plein de façons dont on peut aider, qui ne sont pas liées directement au fait qu'on embauche nécessairement mais qu'on peut s'organiser pour essayer de soutenir d'une
995 façon ou d'une autre.

 Alors, moi, ce que je vous dirais, c'est si la question se pose par rapport à une embauche, la réponse est la même que celle que Paul ou Michel donnait tantôt. Dans l'autre cas, la question ne se pose pas dans ces termes-là. Ce n'est pas nous qui définissons...

1000

 Je vais donner un autre exemple qui m'avait été soulevé l'an dernier. Il y a plein de groupes *fringe* de toutes natures qui affichent leur spectacle sur les boîtes à lettres de Postes Canada, des trucs de ce genre-là.

1005 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

 J'ai fait partie de ceux-là.

1010 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

 Parfait. Alors, il y a une tension constante entre ces groupes-là qui cherchent des façons de faire connaître leur existence. Nous, on n'a pas à dire: «Ah! lui, il affiche. Mais ça, c'est un amateur. L'autre, c'est un professionnel.» Ce n'est pas notre job de faire ça. Ce n'est pas à nous de porter un jugement là-dessus. On a un problème d'application de règlement. Comment on
1015 ferait bien pour trouver des façons que...

 Bon, ceci dit, Postes Canada n'a pas l'air de s'en faire trop avec l'état extérieur de ses boîtes aux lettres, tant mieux, un problème de moins. Mais d'autres, des propriétaires privés peuvent se plaindre qu'on affiche illégalement sur leur propriété, ceci, cela, etc. On peut dire:
1020 «On applique bêtement le règlement, ça finit là» et puis il va arriver des tensions, etc. Comment on fait pour aider ou, tout au moins, soit assouplir le règlement, l'appliquer autrement, trouver des espaces particuliers, etc.

 Je vous parle de ce cas-là simplement pour montrer que quand on cherche des façons de
1025 pas trop nuire et idéalement d'aider, c'est aussi à des choses comme ça qu'on pense. Ce n'est pas seulement par de la subvention directe, etc. La Ville n'aura pas tellement plus d'argent l'année prochaine qu'elle en avait l'année passée. Ce qu'elle avait est déjà dans les Maisons de la culture, dans le réseau de diffusion, etc.

1030 Mais une fois qu'on a fait ça, on peut peut-être trouver d'autres façons, en identifiant c'est
qu'on va dire: «O.K., regarde, on va enlever le méchant inspecteur ou le méchant
1035 policier» ou ceci ou cela. On va essayer peut-être de trouver des façons pour que la cohabitation
se passe mieux et que la créativité des artistes, des créateurs puisse s'exprimer davantage. Et
c'est ça qu'on veut essayer de travailler au cours des prochaines années.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

1040 Mais est-ce que vous ne croyez pas, si la Ville veut soutenir la relève, il faut être capable
d'une certaine façon de l'identifier pour être capable de la soutenir?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Oui. Mais vous, vous l'identifiez comment?

1045 Moi, je n'ai pas de stress avec l'identification de la relève. La relève, elle s'identifie. C'est
le public qui décide qui est un artiste, qui n'en est pas un, au bout du compte. Il y a des critères
objectifs: la reconnaissance par les pairs, etc. Mais au-delà de cela, un spectacle qui est
annoncé dans un hebdo culturel sur une boîte aux lettres où n'importe où, il y a des gens qui se
déplacent. Au bout d'un certain temps, il se passe quelque chose ou il ne se passe rien. C'est
1050 toujours, au bout du compte, le public.

Paul, je sens que tu veux ajouter quelque chose.

M. PAUL LANGLOIS :

1055 C'est-à-dire qu'on parle de la relève et, dans le document, on parle aussi d'émergence.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

1060 Oui.

M. PAUL LANGLOIS :

1065 C'est un peu une nouvelle terminologie qu'on emploie depuis un certain temps, parce
qu'elle est plus large et je pense qu'elle est plus fidèle à la réalité. Parce que la relève, il y a
quelques années, quand on parlait de relève, c'était basé sur des critères d'âge. Alors, on disait
«la relève».

1070 Je me souviens de programmes de subvention où, la relève, c'est de tel âge à tel âge.
Et puis Céline Dion se trouvait être dans la relève, puis on ne pouvait pas faire autrement, elle
était dans la relève. Puis d'après les critères des programmes, c'était comme ça.

1075 Mais maintenant, la relève, on en parle encore, mais on n'en parle plus dans le même sens. On parle plus d'émergence, et d'émergence dans le sens de nouvelles formes, de nouvelles démarches artistiques. Et à ce moment-là, je veux dire, comme l'a dit Jean-Robert, on n'a pas à les définir comme telles, probablement même qu'on ne les connaît pas toutes, parce qu'elles émergent tout le temps.

1080 Et ce n'est pas une question d'âge. On peut avoir des nouvelles formes artistiques, des nouvelles démarches artistiques de compagnies qui sont établies ou d'artistes qui sont établis depuis fort longtemps, mais qui tout d'un coup décident d'explorer une nouvelle voie et ça devient de l'émergence. Et ça devient quelque chose qu'il faut peut-être soutenir davantage, parce que ça n'utilise pas les créneaux réguliers, les mêmes créneaux plus larges, de diffusion plus large que peut le faire des formes artistiques plus standard ou plus reconnues.

1085 **LA PRÉSIDENTE :**

1090 À écouter votre discours, monsieur Langlois, on dirait que la définition... je n'oserai pas m'embarquer dans le mot «définition», mais c'est-à-dire que vous commencez à considérer qu'il y a de l'émergence quand ça décolle. Si je suis votre geste, il y aurait un peu de ça.

M. PAUL LANGLOIS :

1095 Non, non.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si ce n'est pas ça...

1100 **M. PAUL LANGLOIS :**

Ce n'est pas quand ça décolle. C'est quand c'est nouveau, quand c'est une nouvelle démarche, c'est de l'émergence.

1105 Mais l'art du cirque, au début, c'était de l'art émergent, personne savait comment situer ça, comment classer ce groupe-là. Alors, là, maintenant, on a toutes sortes de nouvelles façons de présenter, que ce soit à l'intérieur des formes d'art plus traditionnelles comme le théâtre, il y a des groupes qui ont des façons de présenter, qui vont dans des lieux complètement éclatés, qui sont inhabituels.

1110 Non, au contraire, l'art émergent, c'est plutôt l'art qui débute et qui fait son chemin tranquillement, mais ce n'est pas l'art qui éclate et qui...

LA PRÉSIDENTE :

1115

Alors, juste pour reprendre un peu ce que monsieur Croteau disait, parce que ça correspond aussi à une préoccupation qu'on avait, il semble y avoir un discours fort dans la politique, et je pense que monsieur Croteau le soulignait aussi, du côté d'une volonté, parce que ça correspond à une caractéristique qui est une des forces de Montréal, une volonté d'encourager cette création-là, cette innovation-là et donc, les artistes émergents plus particulièrement. Ça, on le sent dans la politique.

1120

Par contre, effectivement, vous dites: «C'est difficile de les identifier. C'est un terreau qui bouge de lui-même.» Et puis vous dites en même temps: «On va au moins essayer de ne pas nuire.» Est-ce que c'est ça qu'il faut comprendre comme étant le message de la Politique de développement culturel par rapport aux arts émergents ou s'il y a d'autre chose à ajouter?

1125

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

J'espère qu'on ne retiendra pas que, notre stratégie, c'est de ne pas nuire. Ce serait un peu réducteur.

1130

LA PRÉSIDENTE :

Alors, voilà, c'est pour ça que je fais exprès. Alors, allez-y, quel est l'engagement de la Ville ou comment ça pourrait se manifester ce support-là aux artistes émergents.

1135

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Ça peut se manifester de plusieurs façons, mais effectivement un exemple de pas nuire en est déjà un.

1140

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça, c'est clair.

1145

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

N'importe quelle bureaucratie qui applique une réglementation, inévitablement, elle se retrouve dans des situations où on doit arbitrer à l'interne dans différentes choses et la solution n'est pas simplement d'abolir le règlement, puisqu'il a été fait pour une certaine raison et son application peut donner lieu à des situations particulières. On en a vécu encore récemment. Donc, pas nuire est déjà une bonne idée.

1150

Par la suite, quand on se dit: «Qu'est-ce qu'on peut faire de plus large», il y a une série d'éléments. Le Conseil des arts, nos collègues – je profite de l'occasion, je ne l'ai pas souligné tantôt, Christian O'Leary est là, mais Danielle Sauvage, la directrice générale du Conseil des arts

1155

1160 est là également – le Conseil des arts a un rôle stratégique majeur dans cette réflexion-là, puisque l'attribution de subvention est liée directement à la profondeur et à la sophistication de cette réflexion-là.

Donc, tantôt, c'est une porte que j'ouvre, si Danielle ou Christian veulent ajouter des choses là-dessus, évidemment, ils sont tout à fait les bienvenus.

1165 Au-delà de ces dimensions, quant à nous, on ne pense pas que les artistes, les créateurs, notamment ceux de l'émergence, passent leurs journées à se demander qu'est-ce que la Ville pourrait faire pour eux. Au contraire, il y a dans cette création-là des formes soit de... ça peut, en tout cas, impliquer des rejets de l'autorité, de la rébellion, de ceci, de cela. Tout ça fait partie de la création. Donc, on n'a pas envie de les embêter en disant: «Qu'est-ce qu'on pourrait faire vous» sans arrêt.

1170 En même temps, il est clair que c'est une richesse forte pour Montréal. Là-dedans, on se dit, il faut commencer par le nommer, par l'identifier, puis par se demander si, en travaillant avec les groupes qui se constituent, en identifiant au fur et à mesure des irritants: «Est-ce qu'on peut trouver des solutions?» On le fait déjà de plusieurs façons. On pourra en reparler tantôt, notamment en art public, etc.

1175 Alors, au fur et à mesure où les situations se manifestent, est-ce qu'on peut faire partie de la solution plutôt que de faire partie du problème? Nous, on dit, on est déjà là et on va l'être de plus en plus, mais pas de façon paternaliste ou de façon... puis comme je dis, malheureusement pas non plus en ajoutant des tonnes de fric, on ne l'a pas. D'autres peut-être en ont.

1180 Mais en même temps, on peut identifier des situations qu'on peut corriger et donc favoriser une certaine liberté. Des fois, ça peut être simplement l'application du *Règlement sur le bruit* qui peut embêter des voisins, mais qui fait que si on l'applique de façon trop stricte, ça devient invivable pour les créateurs; si on l'applique de façon trop molle, ça devient invivable pour les voisins. Donc, la Ville continuellement est prise dans la gestion du domaine public à faire des arbitrages comme ça.

1185 Nous, tout ce qu'on dit, c'est qu'on n'est pas proartistes au sens de perdre tout discernement, les gens qui résident à telle place ont leurs droits aussi, mais on a certainement une ouverture, en tout cas on veut l'avoir, et on est prêts à identifier et à travailler à l'identification de solutions au fur et à mesure.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Avec les groupes eux-mêmes.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1200

Donc, ce n'est pas un catalogue qu'on veut mettre en place, c'est une attitude qui est transversale à travers la ville, donc qui implique également nos collègues des services municipaux qui sont objectivement loin de la culture, aux travaux publics, à la sécurité, incendie, à la police, etc. Et je pense que nos collègues en arrondissement vivent exactement la même chose avec leurs collègues en travaux publics, etc. Et ça, c'est une attitude qu'on veut être proactive à l'échelle de l'ensemble de la ville telle qu'elle est maintenant.

1205

LA PRÉSIDENTE :

1210

D'accord. Monsieur Langlois.

M. PAUL LANGLOIS :

1215

Une autre des parties de solution, avant probablement d'aller à la partie de solution du Conseil des arts, c'est que dans les arrondissements, il y a tout le réseau de diffusion. Et le réseau de diffusion est un endroit où depuis un certain temps, et la volonté est exprimée dans la politique, dans un des engagements, de faire une place importante à la relève, et on parle d'artistes professionnels, en appuyant la recherche artistique.

1220

Donc, d'une certaine façon, ce n'est pas nommément appelé l'émergence, mais, dans le fond, c'est un peu ce qui est indiqué. Et déjà dans les Maisons de la culture particulièrement, il y a beaucoup, en proportion assez importante, d'artistes qui sont présentés dans ces lieux-là, qui sont des artistes de relève et d'émergence.

1225

Hier, on était dans un arrondissement où il n'y a pas une Maison de la culture et les gens nous parlaient justement de leur intérêt et de leur volonté d'appuyer de plus en plus ces artistes-là.

Donc, c'est une autre partie de la solution aussi.

1230

LA PRÉSIDENTE :

Madame Sauvage, est-ce que vous voulez venir nous parler? Peut-être que le Conseil des arts a une définition de l'émergence?

1235

Mme DANIELLE SAUVAGE :

1240

J'allais dire justement, quand je suis arrivée au Conseil des arts, il y a deux ans et demi, c'était une des premières questions que j'ai demandée aux conseillers culturels: «C'est quoi la relève? C'est quoi l'émergence?» Non, on ne m'a pas répondu. C'est-à-dire qu'on m'a donné toutes sortes de définitions. Et puis finalement, bien, on ne peut pas vraiment cerner ça en une phrase.

1245 La relève, on a, au Conseil des arts, des compagnies qui ont finalement eu accès à nos subventions, il y a un an ou deux, parce qu'on a eu des augmentations de budget, mais c'est des compagnies qu'on a dit: «Ah! on accueille la relève», mais ils existaient depuis dix, quinze ans. Ça faisait dix, quinze ans qu'ils faisaient des demandes de subvention, qu'ils n'en avaient pas, puis là, bien, ils en ont enfin, puis ils ont dit: «Bien, c'est ça notre relève.» Mais c'est quand même des gens qui étaient établis depuis plusieurs années.

1250 Quand on parle d'émergence, bien, pour nous, comme le disait un peu Jean-Robert, c'est plus une question d'attitude. L'émergence, ça peut être une subvention qu'on accorde à un nouvel événement, comme *Les escales improbables* qui a eu lieu dans le Vieux-Port l'automne dernier, un événement multidisciplinaire où il y a des artistes en arts visuels, en danse, en musique, en art électronique, mais qui travaille en dehors du cadre, si on veut. Ça peut être
1255 aussi une subvention qu'on accorde à une artiste connue de façon traditionnelle, comme Marie Chouinard, parce qu'elle a envie tout à coup d'explorer un volet plus inédit, plus nouveau, la vidéo, quelque chose comme ça.

1260 Donc, ce que je veux dire, c'est que c'est difficile de définir clairement, d'avoir une définition qui ferait l'unanimité autour consensuelle et que c'est beaucoup une question d'attitude.

LA PRÉSIDENTE :

1265 D'accord. Merci infiniment.
Merci, monsieur Croteau.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

1270 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1275 Ça nous a donné l'occasion d'explorer un secteur qu'on n'avait pas encore eu l'occasion d'explorer.

J'appelle madame Noémie Chabot. Pendant ce temps-là, monsieur Deriger, vous avez une question?

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

1280 Monsieur Choquet, concernant justement la question de monsieur Croteau, qu'est-ce qu'un artiste émergent peut faire ou de quelle façon il procède concrètement quand il veut avoir un soutien de la Ville? Est-ce qu'il passe par l'arrondissement? Est-ce qu'il passe par les services centraux ou est-ce qu'il passe par le Conseil des arts? Donc, de quelle façon il s'adresse à vous
1285 pour obtenir du soutien soit financièrement, soit pour une salle pour exposer? Donc, de quelle façon il procède?

M. PAUL LANGLOIS :

1290 Ça dépend justement du type de soutien qu'il veut. S'il veut un soutien pour sa création, un soutien financier pour créer l'oeuvre ou sa production artistique, il va passer par le Conseil des arts. C'est là qu'il faut qu'il fasse une demande et, là, ça va à l'intérieur des programmes du Conseil des arts.

1295 S'il souhaite réaliser un événement sur le domaine public, donc, là, il faut qu'il passe par le service où là on a la direction des équipements, des événements, donc qui régit et qui va coordonner la logistique à travers les responsables des arrondissements et les responsables des différents services municipaux.

1300 Et s'il désire se produire dans un lieu culturel, chez un diffuseur, bien, là, à ce moment-là, il va avoir à présenter, à faire sa proposition de spectacle ou d'exposition dans une des Maisons de la culture ou lieu de diffusion. Puis à ce moment-là, ça va être évalué, ça va être regardé par un ensemble de personnes qui évaluent, qui analysent les offres artistiques qui sont faites au réseau de diffusion. Puis à ce moment-là, il va avoir des contacts qui sont pris avec les diffuseurs comme tels.

1305 Alors, ça dépend vraiment du type de soutien que cet artiste ou que ce groupe-là va vouloir.

1310 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Donc, il n'y a pas d'organisme ou de service central, comme on peut dire, qui pourrait l'enligner sur différentes choses.

1315 **M. PAUL LANGLOIS :**

Si cet artiste ou ce groupe se dirige au Service du développement culturel directement, ce qui est souvent le cas et ce qui est souvent le réflexe des gens, à ce moment-là, nous, on va l'aiguiller directement au bon endroit, selon ses besoins.

1320

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

Selon ses besoins.

1325 **M. PAUL LANGLOIS :**

Oui, oui. Ça, on le fait régulièrement.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

1330 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1335 Merci. Madame Chabot.

Mme NOÉMIE CHABOT :

Bonjour!

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

Mme NOÉMIE CHABOT :

1345 Je trouve ça intéressant les questions qui ont été posées précédemment. On a beaucoup parlé que le soutien aux artistes se faisait à travers l'embauche et notamment beaucoup à travers le réseau des Maisons de la culture et comme, bon, en page 44, vous parlez que:

1350 *Les conditions d'exercice des disciplines artistiques et de l'ensemble des activités culturelles ne sont pas toujours optimales et qu'il faut travailler sans relâche à les améliorer.*

1355 je me demande si, à travers vos politiques d'embauche dans les Maisons de la culture, si c'est une préoccupation et puis comment vous cherchez à agir dans le domaine des conditions de vie des artistes, les conditions d'exercice.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1360 Paul pourrait vous donner un petit peu de réponse, mais nos collègues d'arrondissement...

M. PAUL LANGLOIS :

1365 Oui, là, c'est vraiment les arrondissements, parce que la gestion comme telle des opérations des Maisons de la culture, tous les centres de diffusion, les centres culturels, c'est vraiment les arrondissements qui le font et la répartition budgétaire se fait en arrondissement.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Alors, voulez-vous qu'on appelle, un appel à tous? Les arrondissements, qu'est-ce qui pourrait...

M. PAUL LANGLOIS :

1375 À l'arrondissement.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Oui, alors, venez monsieur. N'oubliez pas de vous identifier encore une fois.

M. MICHEL DEMERS :

1385 Michel Demers, Ville-Marie. Voulez-vous me répéter la question? J'écoutais, mais je veux être bien sûr de...

Mme NOÉMIE CHABOT :

1390 Étant donné qu'on a beaucoup parlé que le soutien aux artistes se faisait à travers l'embauche dans les réseaux de diffusion de la Ville de Montréal et qu'on dit, ici, que les conditions d'exercice des disciplines ne sont pas optimales pour les artistes... on dit beaucoup que les artistes et créateurs, bien, c'est la source de la culture, alors j'imagine que quand on dit qu'il faut travailler sans relâche à améliorer leurs conditions de travail, ça doit être une préoccupation importante.

1395 J'aimerais ça savoir comment ça se traduit dans les faits, dans les pratiques d'embauche.

M. MICHEL DEMERS :

1400 Dans les pratiques d'embauche, les Maisons de la culture, pour parler que d'elles, tous les arrondissements ne sont pas identiques dans leur façon de diffuser, mais normalement, la majorité, selon les Maisons de la culture et dans leur pratique d'embauche, d'abord elles reconnaissent les associations professionnelles et les syndicats d'artistes, et ont des ententes avec tous ces syndicats-là sur les normes minimales de travail, les règles de scène qui seront observées. Ça, c'est observé dans les Maisons de la culture. Même chose sur les droits d'auteur qui sont payés pour les artistes.

1405 Maintenant, il y a aussi des ententes particulières qui se font entre une Maison de la culture, par exemple, et les artistes en résidence, dans certains cas, ou avec des troupes. Donc, il y a un soutien qui est fait. Ce n'est pas un soutien qui est fait aux artistes comme membres d'une corporation ou bien pour développer un produit, mais c'est plus aux artistes

1410

comme producteur de spectacle ou interprète, ou dans le cadre de réalisation d'un spectacle ou d'une exposition.

1415 Alors, ce n'est pas un soutien au sens où le texte le dit, un soutien général au statut économique de l'artiste, mais c'est un soutien à l'artiste qui a quelque chose «à vendre», enfin, à présenter au public, donc un spectacle. Et à ce moment-là, ça se fait dans les cadres que les artistes se sont donnés eux-mêmes, donc les syndicats ou les associations d'auteur.

LA PRÉSIDENTE :

1420

Ça va, madame Chabot?

Mme NOÉMIE CHABOT :

1425

Je trouve ça particulièrement intéressant que vous mentionniez ça. Je travaille à la Guilde des musiciens du Québec et on a extrêmement, beaucoup de difficulté à obtenir des contrats des Maisons de la culture qui ne nous en fournissent pas.

1430

Alors, quand on dit que vous les reconnaissez, les associations professionnelles, et que vous avez des ententes au sujet des conditions minimales, je trouve ça intéressant, mais ce n'est pas du tout ça dans les faits.

LA PRÉSIDENTE :

1435

Est-ce qu'il pourrait y avoir des comportements différents d'une Maison de la culture à une autre?

M. MICHEL DEMERS :

1440

On pourrait entrer dans le détail sur les relations qu'il y a entre la Guilde des musiciens et l'ensemble des producteurs ou des diffuseurs qu'il y a au Québec, ça nous amènerait dans des...

LA PRÉSIDENTE :

1445

Oui, il ne faut pas aller...

M. MICHEL DEMERS :

1450

Ce serait difficile.

LA PRÉSIDENTE :

Il ne faut pas aller aussi loin que ça.

1455 **M. MICHEL DEMERS :**

C'est ça.

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais disons que pour comprendre à l'échelle de la politique, et qu'on parle de soutien aux arts et à la culture, est-ce qu'il y a des façons de faire qui sont uniformes d'une Maison de la culture à l'autre, qui permettraient donc aux artistes d'avoir des bonnes conditions de travail ou si ce n'est pas...

1465 **M. MICHEL DEMERS :**

1470 Comme je vous ai dit, l'ensemble des arrondissements, ce n'est pas identique dans ses façons de travailler et tout le monde n'a pas des Maisons de la culture et tout le monde n'a pas non plus le même type d'outil de diffusion.

1475 Alors, effectivement, il y a des arrondissements qui paient des droits, par exemple, d'exposition. Il y en a d'autres qui ont des façons de travailler avec les artistes qui exposent et où il n'y a pas de droits, mais il y a, par exemple, l'autorisation de vendre des oeuvres. Alors, il y a des choses qui peuvent être différentes d'un arrondissement à l'autre.

1480 Dans le cas, par exemple, du secteur de la musique, puisque la question vient de là, qu'un artiste... qu'il y ait une entente ou pas avec la Guilde des musiciens pour, par exemple syndicalement, pour accepter les contrats de la Guilde, il reste que de toute façon les règles de scène ou le prix payé aux musiciens, c'est les mêmes, qu'ils soient membres ou non de la Guilde. Qu'il y ait des accrocs avec la reconnaissance que la Ville prétend avoir avec la Guilde, il reste que les artistes sont payés selon les mêmes bases, qu'ils soient membres ou non de la Guilde.

1485 Alors, sur le fond, sur le juste salaire qu'un artiste doit avoir quand il donne une prestation, la Ville ne fait pas de différence entre le fait qu'un artiste, par exemple, ait un contrat de la Guilde ou qu'il y ait un contrat que l'artiste lui-même propose à la Ville, un contrat «maison».

1490 **LA PRÉSIDENTE :**
Monsieur Deriger.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

1495 Monsieur Choquet, est-ce que dans la politique, il est question d'harmoniser certaines procédures, certains fonctionnements entre les arrondissements ou si c'est quelque chose que vous laissez aux arrondissements? Est-ce que vous voulez créer une certaine harmonie dans les procédures?

1500 Parce qu'il me semble, en tout cas jusqu'à maintenant, que ça me semble différent à
chaque fois. Donc, pour un artiste, qu'il soit émergent ou professionnel, il me semble que c'est
difficile de se retrouver dans tout ça. Donc, s'il veut cogner à une porte, il ne sait pas laquelle. S'il
veut aller dans son arrondissement, ce n'est pas la même chose qu'un autre.

1505 Alors, est-ce qu'il y a une volonté d'harmoniser certains éléments pour faciliter justement
la vie de tout le monde?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1510 Comme Paul disait tantôt, toutes les personnes qui s'adressent à nous, on ne leur dit pas:
«Excusez, vous n'avez pas appelé au bon endroit, allez voir ailleurs.» On les accueille, on les
reçoit et on écoute leurs besoins, puis on essaie d'identifier l'endroit où ils doivent s'adresser. Ça
peut être chez nous, ça peut être à un arrondissement, ça peut-être au Conseil des arts, etc. Ça,
c'est notre attitude de base.

1515 Maintenant, oui, il faut reconnaître, puis je pense que tout le monde est conscient que
l'organisation municipale a changé depuis quelques années, qu'on vit nous-mêmes une transition,
nous-mêmes ou globale, une transition dans nos façons de faire, dans nos façons d'être, qui
font, par exemple, que c'est la même chose pour les bibliothèques, chaque Maison de la culture,
chaque lieu de diffusion culturelle.

1520 Les lieux de diffusion culturelle, en dehors des Maisons de la culture, avaient déjà une
tradition d'autonomie puisqu'ils relevaient chacun d'une municipalité différente et les lieux de
diffusion étaient regroupés dans une association de diffuseurs culturels municipaux. Mais ils
avaient quand même une autonomie, et les artistes et les entrepreneurs culturels connaissaient
1525 cette réalité-là, puisque c'était des municipalités différentes.

Dans le cas de Montréal, on s'est habitué à cogner à une seule porte et le fait est que
maintenant, chaque arrondissement, chaque Maison de la culture, pour parler de ce cas-là, a
une autonomie.

1530 Maintenant, il y a une longue tradition de travail en commun dans le cas des Maisons de
la culture. Cette tradition-là se maintient. Et Paul Langlois dans le service corporatif travaille
régulièrement avec les diffuseurs et chacun reconnaît que les gens ont intérêt à travailler
ensemble pour partager de l'information, etc., etc.

1535 Je pense que Paul, tu pourrais peut-être ajouter un mot de plus sur la direction dans
laquelle on s'en va face aux artistes.

M. PAUL LANGLOIS :

1540

Oui, parce qu'effectivement, sans aller vers une harmonisation, une uniformisation des processus administratifs, ça, je ne pense pas que ce soit viable, que ce soit possible dans la structure actuelle de la Ville et ce n'est pas nécessaire non plus. Par contre, au niveau de la programmation, au niveau du service pour les artistes, on est en train de mettre en place avec

1545

l'ensemble des arrondissements, donc l'ensemble des diffuseurs culturels, une façon de traiter...

Tantôt, je parlais des propositions artistiques. Donc on a des comités, qu'on appelle «les comités d'expertise», qui sont centralisés et qui sont là pour analyser, pour évaluer, pour discuter, pour partager au niveau de toute l'offre artistique qui se fait et qui arrive dans les différents

1550

arrondissements, chez les diffuseurs individuellement et qu'ils mettent en commun. Donc, à ce moment-là, ils peuvent partager tout le monde. Et les diffuseurs se réunissent régulièrement pour partager justement ces informations-là.

Et à ce moment-là, donc, en termes de garantie aussi au niveau de la qualité, ça donne une certaine garantie pour l'ensemble du réseau, parce qu'évidemment les diffuseurs dans un arrondissement n'est pas nécessairement spécialiste en danse. Sa spécialité peut être plus la musique ou le théâtre. Et, par contre, il va proposer à la population de son arrondissement des spectacles en danse aussi. Et à ce moment-là, il profite de l'expertise de son voisin, d'un autre arrondissement qui, lui, est un spécialiste en danse. Et tout ça, ce partage-là, se fait avec

1555

1560

LA PRÉSIDENTE :

Madame Chabot, votre deuxième question.

1565

Mme NOÉMIE CHABOT :

Bon, bien, je veux juste résumer que je comprends bien. Finalement, le budget de la Ville pour la culture, c'est surtout aux Maisons de la culture. Il y a des comités ou on veut établir des comités d'expertise centralisés, mais vous n'avez pas vraiment d'impact sur les conditions de travail dans lesquelles les artistes vont travailler.

1570

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Le budget de la Ville va dans les arrondissements. Le budget de la Ville pour les activités culturelles, le service à la population, passe par les budgets d'arrondissements. Alors, ce sont les arrondissements qui sont responsables de leur Maison de la culture, comme ils sont responsables de leur bibliothèque ou de l'enlèvement de la neige ou n'importe quoi qui concerne les services locaux aux citoyens.

1575

1580 Ceci dit, ce que Paul expliquait tantôt, c'est que quand on crée des comités d'expertise, ce n'est pas des comités d'expertise du service corporatif qui dit aux arrondissements ce qu'il faut penser. C'est des arrondissements qui travaillent en coopérative, si on peut dire, avec notre appui logistique et le contenu, pour s'assurer que le maximum de travail est fait sans que chaque arrondissement ait à refaire exactement le même travail d'évaluation, par exemple.

1585

Mme NOÉMIE CHABOT :

Donc, il y a quand même une concertation au niveau de la programmation, si ce n'est pas au niveau des conditions d'embauche.

1590

M. PAUL LANGLOIS :

La concertation au niveau de la programmation, oui, il y en a une, mais excepté que c'est vraiment chaque arrondissement est responsable totalement du choix de sa programmation.

1595

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau des conditions d'embauche. Parce que je pense que c'est ça la question de madame.

1600

M. PAUL LANGLOIS :

Les conditions d'embauche, oui, c'est chaque arrondissement.

1605

LA PRÉSIDENTE :

Chaque arrondissement.

M. PAUL LANGLOIS :

1610

Mais ceci dit, oui, de façon générale, tous les arrondissements respectent les règles, comme le disait Michel, les règles édictées par les différents syndicats qui représentent les artistes qu'on présente dans les lieux de diffusion.

1615

LA PRÉSIDENTE :

Si vous avez eu une expérience différente, madame Chabot, moi, ce que je vous suggérerais, c'est de venir nous en parler dans le cadre d'un mémoire que vous allez présenter. Parce que la réponse...

1620

Mme NOÉMIE CHABOT :

Oui. Non, je comprends, c'est ça, je ne veux pas monopoliser non plus.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais c'est parce que la réponse que vous recevez à la fois du service central et des arrondissements, c'est: «On fait en conformité.»

1630 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Oui.

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

Si votre histoire est différente, venez nous en parler à l'occasion de la troisième phase. D'accord?

1640 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Ça me fera plaisir.

1645 L'autre question, c'est complètement différent. C'est au niveau des infrastructures, les équipements culturels. Donc, vous mentionnez de vouloir soutenir, bon, pour les ateliers d'artistes, le genre d'équipements culturels ou le forum des équipements culturels, qu'il va avoir une première enveloppe d'étude de 1 M\$ pour cinq ans pour planifier les équipements jugés stratégiques et un budget de 40 M\$ pour quatre ans pour la réalisation de ça.

1650 J'aimerais ça que vous me parliez un peu plus de ce projet-là, comment ça fonctionne et puis comment on peut s'impliquer là-dedans.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Comment on peut s'impliquer?

1655

Mme NOÉMIE CHABOT :

Bien, je veux dire, j'imagine que s'il y a une enveloppe d'étude de 1 M\$, j'imagine qu'on peut suggérer, amener des projets.

1660

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Tout à fait.

1665 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Oui?

1670 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Premièrement, les personnes qui nous approchent le font avec un projet. Ils ont déjà un projet et ils cherchent un financement public. La logique, la normale, c'est de dire: «Bien, on va aller voir la Ville. On va aller voir Québec. On va aller voir Ottawa», etc. puis on va essayer d'aller... et forcément, ça demande beaucoup de démarches de la part des promoteurs de projets.

1675 Et par la suite, bien, on essaie de maximiser le maximum de fonds publics en essayant de travailler ensemble le plus possible.

Dans ce sens-là, à l'intérieur de notre service, il y a une direction, qui s'appelle la Direction des équipements et des événements, qui accueille, qui reçoit ces projets-là. Et s'il y a un projet qu'on souhaite qu'il soit étudié, on communique avec nous. Le projet est étudié. On communique avec nos collègues du ministère de la Culture. De la même façon, eux peuvent recevoir des projets. Et régulièrement, les responsables paritaires du forum se réunissent pour examiner les projets et pour voir de quelle façon on peut leur donner suite.

1685 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Est-ce qu'il y a une orientation comme un thème particulier sur lequel vous vous concentrez ou c'est vraiment très ouvert, il n'y a pas aucune orientation particulière au projet que vous acceptez?

1690

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

En fait, pour l'ensemble des équipements culturels, il y a une ouverture. Ça dépend des projets qu'on reçoit.

1695

Je ne sais pas, Yves Dumas n'est pas là ce soir. Paul, est-ce qu'il y a un élément additionnel que tu voudrais ajouter?

1700 **M. PAUL LANGLOIS :**

Non. La seule chose...

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1705 Rachel peut-être?

M. PAUL LANGLOIS :

1710 Oui. Le forum est assez nouveau. Alors, je ne sais pas s'ils ont déjà établi des priorités et des orientations.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1715 Madame Laperrière, dépannez-nous.

LA PRÉSIDENTE :

Mais pas de votre place, madame Laperrière. Ici, s'il vous plaît.

1720 **Mme RACHEL LAPERRIÈRE :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1725 Bonsoir!

Mme RACHEL LAPERRIÈRE :

1730 On a négocié avec Québec la création d'un forum de concertation, qu'on a appelé «le Forum des équipements culturels», parce que les décisions se prenaient souvent de façon improvisée sur la rénovation ou la construction d'équipements culturels sur Montréal, dépendant de la force de pression d'un organisme auprès des instances politiques ou d'une opportunité qui émergeait, alors que, bon, on voulait sortir du cycle de l'improvisation et faire en sorte de planifier
1735 mieux les équipements culturels sur Montréal en tenant compte des besoins stratégiques de Montréal.

Par exemple, y a-t-il des besoins spécifiques en musique à Montréal? On sait qu'il y a une lacune au plan des salles de musique. L'OSM, c'est un beau cas, mais on ne s'occupe pas
1740 de cas majeurs comme celui-là, parce que notre fonds des équipements culturels y passerait au complet.

Alors, donc, on s'intéresse à des secteurs spécifiques qui ont été identifiés comme étant stratégiques sur Montréal. Et donc, les études pour lesquelles il y a une enveloppe particulière
1745 nous servent à déterminer quels sont les secteurs stratégiques dans lesquels on devrait investir, mais aussi à documenter des projets qui nous semblent des projets qui sont en ligne avec les orientations stratégiques. Et donc, on peut ainsi se voir soumettre plusieurs demandes par des organismes et aider des organismes à développer leur projet.

1750 On accueille aussi les projets des arrondissements. Et, donc, les arrondissements peuvent avoir le projet d'une Maison de la culture et le fonds des équipements culturels va pouvoir contribuer à développer une Maison de la culture.

1755 La Ville et le ministère contribuent à part égale dans le fonds des équipements culturels et c'est tous les deux pour 20 M\$ chacun. Donc, il y a 40 M\$ sur quatre ans qui vont être dépensés. On est dans la première année des dépenses de ce fonds des équipements culturels. Et la Ville, elle, investit dans ce fonds-là pour l'argent qu'elle dépense dans des équipements qui donnent une accessibilité aux citoyens pour la Ville. Le ministère, lui, investit dans des équipements qui sont des équipements privés, donc d'organismes artistiques. Par exemple, ça pourrait être pour le Théâtre Denise Pelletier, par exemple.

1760 Donc, on trouve notre compte en balançant ce 40 M\$ en investissements qui vont être municipaux pour la moitié et en équipements qui vont être privés pour la moitié. C'est l'objectif que l'on vise. Ça n'arrivera peut-être pas juste dans les calculs à la fin, mais c'est ce qu'on vise.

1765 Et donc, les deux partenaires mettent leur argent en commun, au fil des projets, dans des proportions qui ne sont pas nécessairement cinquante-cinquante tout le temps. Mais quand on balance les comptes à la fin de l'année ou à la fin du programme de quatre ans, on va avoir investi chacun 20 M\$ et on va avoir des équipements qui vont être offerts au public et aux organismes artistiques, qui vont répondre aux objectifs stratégiques de la Ville.

1770 Donc, le volet étude pour orienter les investissements, tant pour la Ville que pour les organismes artistiques, et le volet investissement en équipements, donc rénovation ou correction de problèmes de structure, des choses qui sont importantes pour des organismes.

1775 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi, madame Laperrière. Essentiellement, on parle d'édifices?

1780 **Mme RACHEL LAPERRIÈRE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1785 Quand on parle d'équipements, on veut dire quoi?

Mme RACHEL LAPERRIÈRE :

1790 On parle d'édifices ou on peut parler d'équipements majeurs, d'équipements techniques importants, refaire une scène et son dégagement, par exemple, améliorer les équipements techniques dans une salle. Ça peut être des projets recevables.

LA PRÉSIDENTE :

Considérables. Merci.

1795

Madame Chabot, est-ce que vous avez une réponse à votre question?

Mme NOÉMIE CHABOT :

Oui, oui, c'était excellent, merci beaucoup.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment.

Alors, j'appelle maintenant monsieur Philippe Côté. Bonsoir, monsieur Côté.

1805

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Oui, bonsoir. Ma première question, c'est sur deux sujets différents. Ma première question concerne l'engagement numéro 45, où la participation de la Politique culturelle à l'identité de Montréal passe par les masses médias et j'ai remarqué l'absence des médias communautaires dans cette Politique culturelle.

1810

Et j'aimerais savoir si cette absence est voulue et surtout qu'elle concerne, je dirais, aussi bien le travail sur l'identité locale dans les arrondissements à travers la presse écrite ou bien aussi les médias radio, télévision. Je pense à Radio Centre Ville, Télévision des Trois Pignons, au métro Frontenac ou même CIBL.

1815

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va aller chercher une réponse. Quand vous parlez des principaux médias montréalais, est-ce que vous excluez certains médias et, entre autres, le média communautaire, ou de quels médias s'agit-il?

1820

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Non, on ne l'exclut pas du tout. Si ça a été compris comme ça, c'est regrettable. Il faudra corriger la rédaction. Ce quarante-cinquième et dernier engagement a été rédigé de façon, je dirais, avec beaucoup d'attention, parce qu'il s'agit d'un sujet qui, par définition, est délicat.

1825

Les médias ont leur autonomie et notre préoccupation là-dedans n'était pas de questionner le rôle des médias proprement dit. Ils ont chacun leur stratégie, que ce soit un journal de quartier ou que ce soit un grand réseau de télé. Et la couverture des activités artistiques et culturelles, même si ça pouvait toujours être amélioré un peu partout, on ne peut quand même pas se plaindre qu'il n'y a pas de couverture culturelle à Montréal. Notre préoccupation là-dedans était

1830

1835 davantage d'essayer d'identifier avec les médias de quelle façon on pourrait améliorer, comment dire, le niveau de sensibilisation de la population face à la réalité artistique et culturelle.

1840 L'exemple qu'on a donné n'est peut-être pas le meilleur, mais en tout cas, on se disait: est-ce qu'on peut imaginer que les médias puissent ajouter, je dirais, un étage ou une épaisseur supplémentaire dans leur sensibilisation culturelle, le premier étant l'information brute, qui est le rôle des médias d'information de nous dire que les événements existent, qu'on peut leur expliquer comment on peut avoir accès, etc., ça, c'est assez bien couvert de façon générale.

1845 Et avec l'arrivée depuis quelques années des hebdomadaires culturels, même la scène alternative ou émergente, etc., est mieux couverte qu'auparavant, même s'il y a encore beaucoup de faiblesses. Mais ce qu'on voulait souligner par là, c'est comment on pourrait aller, je dirais, monter une marche de plus et explorer avec les médias comment...

1850 Par exemple, l'exemple qu'on donnait, c'était à l'extérieur des heures de grande écoute, est-ce qu'on peut imaginer des formules, qui ferait que certaines clientèles qu'on pourrait cibler... bon.

1855 C'est un engagement qui est très exploratoire, qui est peut-être un peu, je ne dirais pas prétentieux, mais peut-être un peu... qui ne se réalisera peut-être pas comme on le souhaiterait. Mais on s'est dit, il faudrait, en tout cas, qu'on norme la réalité médiatique et qu'on se pose la question, et qu'on pose la questions aux Montréalais notamment dans le cadre de cette consultation-là: de quelle façon, au-delà de ce qui se fait maintenant, on pourrait aller plus loin.

1860 Alors, évidemment que ça n'avait pas comme objectif de cibler certains médias au détriment d'autres, mais au contraire d'interpeller, je dirais, poliment, respectueusement avec la distance nécessaire puisque les médias doivent avoir leur autonomie, l'ensemble du réseau médiatique et de se demander de quelle façon il pourrait contribuer à sa façon à l'amélioration de l'éducation artistique et culturelle. Puis encore là, ces mots-là sont déjà un peu piégés. Mais enfin, on voit un peu ce qu'on veut dire.

1865 Alors, c'est plus une question ouverte qu'une affirmation dans ce cas-là.

LA PRÉSIDENTE :

1870 Merci.

Ça va, monsieur Côté? Une deuxième question?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1875 Oui, c'est ça. La deuxième question concerne les engagements 13 sur le plan d'urbanisme et numéro 23 sur les ateliers d'artistes.

1880

J'ai cru remarquer qu'il est souvent énoncé «ateliers d'artistes» et «résidences». Et je crois que l'exemple de la Grover bien mise en valeur gérait le fait que les activités de production nécessairement ne recourent pas des activités de résidences.

1885

Et à ce moment-là j'aimerais, parce que dans ce cas-ci, si je prends la Grover, c'est un zonage industrie légère et, dans les faits, donc, on se retrouve à avoir des activités multiples de professionnels. Et à ce moment-là, je voulais voir avec l'engagement 13 sur le plan d'urbanisme l'enjeu de comment va être concilié... je donnerai un exemple à ce moment-ci de l'affectation des sols.

1890

Si je prends, par exemple, l'arrondissement Ville-Marie ou l'ensemble des grands secteurs du centre-ville, ils sont désignés mixtes. Donc, ça veut dire résidentiel et cette fois-ci commercial, je crois comprendre. Ça ne concerne pas nécessairement les zones industrielles, mais ultimement j'évoque tout le centre-ville qui devient...

1895

Parce que j'entends croire qu'il y aura des conflits entre des activités de production et des activités de résidences, enfin, parce que quand on désigne les ateliers d'artistes, on dit souvent «ateliers-résidences d'artistes», mais on sait très bien que c'est plutôt des lieux de travail...

LA PRÉSIDENTE :

1900

Alors, vous voulez savoir comment on va faire la conciliation au niveau du zonage.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1905

C'est ça, du zonage. Donc, à ce moment-là, je donne exemple...

LA PRÉSIDENTE :

Du centre-ville.

1910

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Le plan directeur du centre-ville ou bien j'évoquerais peut-être le corridor ferroviaire du CP, qui est un corridor industriel abandonné par les industries, mais qui est maintenant, je veux dire, colonisé par des activités artistiques. Et je n'ai pas cru remarquer que ce secteur-là était valorisé en tant que tel au plan.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Bon, monsieur Choquet.

1920 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Le corridor en question va être colonisé par les hôpitaux avant longtemps aussi.

1925 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être, peut-être.

1930 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Je souligne la présence de deux autres de nos collègues: Denis Racine, commissaire à la muséologie, au Patrimoine, et Hélène Benoit qui suit notamment l'étude qu'on fait sur les ateliers d'artistes et les ateliers-résidences. Je demanderais peut-être à Hélène si elle pourrait donner quelques éléments d'information sur la façon dont la Ville aborde le dossier des ateliers d'artistes et des ateliers-résidences.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame.

1940 **Mme HÉLÈNE BENOIT :**

Bonsoir. En fait, la question de monsieur Côté a plusieurs volets. Effectivement, actuellement, la Ville a commandé une étude qui touche les ateliers d'artistes en arts visuels, en métiers d'art. J'ai également suivi les travaux du plan d'urbanisme qui a été adopté en fin d'année.

1945

Pour répondre à la question, et là je veux être sûre de bien la comprendre, soit qui est la qualification du zonage ou la terminologie ateliers versus ateliers-résidences, en fait, au niveau légal, donc au niveau du zonage, l'atelier d'artiste est une définition reconnue. Alors, c'est un lieu essentiellement de création, de production pour une pratique artistique.

1950

Je n'ai pas la définition exacte parce que je n'ai pas les règlements d'urbanisme sous la main, mais par contre, ce qui est également indiqué dans la réglementation actuellement, c'est que dépendant des secteurs où on se trouve dans la ville, des secteurs d'affectation, il est possible de consacrer une partie de l'atelier à différentes conditions à la résidence. Et là, ça varie des secteurs d'affectation.

1955

1960 Donc, actuellement, sur le territoire de la ville, enfin, de l'ancienne Ville de Montréal, parce que c'est le Règlement d'urbanisme qui gérait les neuf arrondissements qui composaient l'ancien territoire de la ville où cette définition-là s'applique, on a réalisé à peu près sur je ne dirais pas la totalité du territoire, mais sur une grande partie du territoire où l'atelier d'artiste est permis, on peut également y avoir une partie, qui va varier en dimension, il y a toutes sortes de critères qui s'appliquent, il y a des conditions qui s'appliquent, mais on peut y réserver une partie à des fins d'habitation. Donc, ça, c'est pour la première partie.

1965

LA PRÉSIDENTE :

Et en particulier dans l'arrondissement que vous avez mentionné, en fait, dans la partie du territoire, c'était le centre-ville de Montréal, il n'y a pas de problème de zonage.

1970

Mme HÉLÈNE BENOIT :

Actuellement, c'est assez permissif, oui, effectivement, pour les ateliers d'artistes.

1975

Les secteurs où c'est plus difficile d'obtenir, au niveau du zonage toujours, de combiner, disons, ces deux types d'occupation dans un même lieu, dans un même espace, c'est dans les zones industrielles lourdes, compte tenu qu'on sait très bien que les activités résidentielles et les activités industrielles ne sont pas toujours compatibles au niveau des nuisances, au niveau aussi des risques associés.

1980

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Côté? Vous avez une réponse à votre question?

1985

M. PHILIPPE CÔTÉ :

D'une certaine façon, c'est très large. Mais je voulais plus revenir au cas de la Grover ou ce que je sens à travers la désignation ateliers-d'artistes seulement avec on a su aussi la reconnaissance professionnelle des activités. C'est qu'on échappe, si je peux dire, l'aspect vivier qui sont ces lieux-là. Et je donne encore le cas de la Grover, qui comporte aussi des professionnels qui ne relèvent pas, je veux dire, des...

1990

Par exemple, actuellement, c'est beaucoup priorisé actuellement, les artistes en arts visuels et les métiers d'art, pour la recherche sur les ateliers d'artistes, donc, à ce moment-là, ou simplement des gens qui ne sont pas encore professionnels. Je voulais donc...

1995

LA PRÉSIDENTE :

Au fond, votre question, c'est est-ce que ce type d'artistes là peuvent aussi être considérés dans le programme des ateliers d'artistes ou le support qu'on veut apporter aux artistes à travers les ateliers par la Politique de développement culturel.

2000

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2005

C'est ça. Et donc, à ce moment-là, la reconnaissance du zonage industrie légère, qui a permis des activités, je peux dire, de reconversion réussie, va continuer à s'appliquer ou... je voulais soulever que c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2010

Attendez, on va y aller par étape.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2015

... que c'est un processus qui est en cours de mutation, je dirais, des quartiers centraux.

LA PRÉSIDENTE :

2020

Voulez-vous, on va essayer d'y aller par étape et après ça, monsieur Deriger qui s'intéresse à cette question-là va essayer d'avancer avec vous.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

2025

Monsieur Côté, est-ce que, en fait, ce que vous voulez obtenir comme réponse, c'est si par exemple les ateliers qui sont situés à proximité de l'emprise du CP, si par exemple dans le cas où il y aurait un projet de requalification des espaces, que ces ateliers-là puissent disparaître.

2030

Est-ce que c'est votre préoccupation, en disant: «Bon, écoutez, est-ce que vous allez vous préoccuper du fait qu'ils sont déjà là et d'avoir un programme qui assure que, même s'il y a une requalification de ces espaces-là, que ces ateliers artistes vont rester, vont demeurer présents.» Est-ce que c'est ça votre préoccupation?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2035

Oui, mais aussi au niveau de la production.

2040

Pour abonder dans votre sens, par exemple, tout le secteur industriel alentour du service de la culture Iberville, Holt, on voit très bien qu'il est actuellement semi-industrie légère et beaucoup occupé par les artistes, il n'a pas été désigné... il est encore désigné comme un secteur industriel banalement et il pourrait faire donc l'objet d'une reconversion soit pour une annexe d'hôpital, vu que ça semble très à la mode lier ferroviaire et les hôpitaux.

Autrement dit, c'est pour ça que je dirais qu'au plan, je n'ai pas senti une reconnaissance ferme des anciens secteurs industriels d'industrie légère qui sont déjà, je peux dire, reconvertis. Et je trouve que le cas de la Grover est pertinent, parce que c'était justement une industrie légère

2045 dont la reconversion était réussie dans un quartier et on a vu qu'actuellement c'est plutôt une activité de pompier de sauvegarde, ce lieu-là, et qu'actuellement c'est plutôt fragile parce que...

LA PRÉSIDENTE :

2050 On va essayer d'aller chercher une réponse, attendez.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2055 Il y a au moins deux éléments. Dans un premier temps, moi, je demanderais à Hélène de nous parler un petit peu de l'étude qu'on est en train de faire, les objectifs de cette étude-là.

On pourrait aborder le cas de la Grover par la suite, en tout cas le problème politique, si on peut dire, qui est posé par là, qui n'est pas juste un problème de zonage, qui est un problème de conflit d'usage et puis de...

2060

Déjà, en segmentant les deux, on pourrait se comprendre un peu mieux. Dans un premier temps, sur l'étude elle-même, bref, ce qu'on a comme objectif dans notre démarche. Hélène.

2065 **Mme HÉLÈNE BENOIT :**

2070 La problématique qui touche les ateliers d'artistes, c'est une problématique qui est regardée par la Ville depuis longtemps. Ce n'est pas depuis 2002. Ça fait des années que la Ville, compte tenu que c'est une réalité qui est attachée aux métropoles, dont Montréal étant une métropole, il y a une concentration d'ateliers qu'on ne retrouve pas nécessairement dans d'autres villes du Québec ou même de l'Ontario ou canadiennes, donc ça fait des années que la Ville se préoccupe de ça.

2075 L'objectif de l'étude qu'on fait actuellement, c'est d'essayer d'établir un bilan depuis, je vous dirais, une dizaine d'années de comment la situation des ateliers sur le territoire de la ville a évoluée. Parce qu'en 1994, 1995, 1996, la Ville s'est penchée sur la problématique des ateliers, a adopté différentes mesures à différents niveaux pour justement reconnaître cet état de fait-là, qu'il y ait des ateliers qui s'implantent, qui se regroupent dans les secteurs souvent en friche, des anciens secteurs, des secteurs en transformation ou d'anciens secteurs industriels.

2080

2085 Il y a eu, entre autres, le programme de subvention dont parlait Paul Langlois plus tôt dans la soirée, qui est finalement un remboursement de la taxe d'affaires quand on fait application au programme pour les ateliers, qui a été adopté en 95. Il y a aussi des modifications au niveau de la réglementation du zonage, entre autres, pour élargir le territoire et reconnaître, en fait, une réalité sur le territoire. Donc, on a ouvert la réglementation pour permettre dans beaucoup de secteurs les ateliers d'artistes, l'implantation d'ateliers d'artistes.

2090 Donc, le premier but de l'étude, c'est de faire un bilan depuis 96 à partir de différentes données, qui sont des données statistiques, dans un premier temps. Donc, on va essayer de cartographier, de voir où se situent les ateliers, comment est-ce qu'ils ont bougé sur le territoire de Montréal, est-ce que les mesures qui ont été prises en 96 ont les impacts espérés. Donc, ça, c'est la première phase.

2095 La deuxième phase, c'est d'aller valider sur le terrain, donc auprès de la population, qui est donc des artistes en arts visuels, en métiers d'art, valider des hypothèses qu'on va pouvoir extraire la première phase de l'étude, où on va aussi aller chercher... ce qu'on va aussi faire dans la deuxième phase, c'est établir les besoins des artistes, essayer de comprendre ce dont ils ont besoin, comment est-ce qu'ils choisissent un atelier, en fonction de quels critères, des choses comme ça.

2100 Et la troisième vise finalement à proposer à la Ville un plan d'action, donc un coffre à outils qui va être assez simple, finalement, qui va permettre de mieux aider les artistes et plus particulièrement de soutenir les ateliers d'artistes.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

2110 Donc, si on faisait un lien avec le plan de zonage, est-ce que vous diriez, madame, qu'il y a effectivement des moyens à prendre pour assurer au plan, pas le plan de zonage, le plan d'urbanisme, assurer au plan d'urbanisme la reconnaissance et la consolidation de ces zones-là où s'implantent les ateliers d'artistes?

Mme HÉLÈNE BENOIT :

2115 Écoutez, je vous dirais l'étude n'est pas complétée. On est juste à la première phase. Mais ce n'est pas exclu, sauf qu'on... en tout cas, il y a déjà beaucoup qui a été fait à ce niveau-là. C'est sûr que des ajustements sont toujours possibles.

2120 D'ailleurs, la réglementation est quelque chose qui est en mouvement et qui réagit toujours à son application. Mais je pense qu'il est un peu tôt pour arriver à des conclusions, compte tenu qu'on est encore dans la phase 1 de l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

2125 Mais ce n'est pas exclu.

Mme HÉLÈNE BENOIT :

Effectivement, mais ça peut passer par d'autres canaux qui sont...

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

D'autres canaux, exemple, donnez-vous un exemple.

2135 **Mme HÉLÈNE BENOIT :**

L'adaptation de programmes. Ça peut être aussi, écoutez, toutes sortes de formes de soutien. Mais ce qui est clair, c'est que l'étude est commandée par le Service du développement culturel et la qualité du milieu de vie.

2140 Ce qu'on demande aussi, c'est un plan d'action qui va être en deçà des pouvoirs de la Ville et de la mission du service, ce qui n'exclut pas que d'autres services de la Ville ou les arrondissements ne vont pas contribuer comme partenaires à différents niveaux.

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Oui, monsieur Deriger.

2150 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2155 Pour revenir un peu sur l'état de la situation, dans le rapport Bachand, on faisait mention de 700 ateliers d'artistes. Est-ce qu'ils sont tous concentrés au même endroit? Est-ce qu'ils sont répartis sur le territoire? Ici, les 700, est-ce qu'il y a des secteurs, en fait, de la ville où il y en a beaucoup plus? Comment il pourrait en avoir dans un secteur? Est-ce que vous avez un état de ça actuellement sur....

Mme HÉLÈNE BENOIT :

2160 Bien, c'est-à-dire que les études ne sont pas complétées. On est en train de faire les bilans. Donc, je trouve ça un peu... mais intuitivement, on sait que les artistes se regroupent dans des secteurs que je dirais en friche. Donc, les secteurs...

2165 Par exemple, la voie CP, qui a été identifiée par monsieur Côté, est un des secteurs qui a toujours été privilégié, qui va probablement continuer à l'être. Le canal Lachine en est un autre. C'est des exemples. Donc, on...

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

2170 Donc, quand on lit l'engagement 23, qui concerne justement de consolider, en fait, les ateliers d'artistes existants, de développer de nouveaux ateliers, ça, en fait, c'est un objectif qui n'est pas encore quantifié en termes de cible. Vous n'avez pas ciblé, dire: «Bien, on veut augmenter de 700 ateliers à 800» ou il n'y a pas encore de données...

2175 **Mme HÉLÈNE BENOIT :**

On n'est pas rendus là encore.

2180 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Vous n'êtes pas rendus là encore.

Mme HÉLÈNE BENOIT :

2185 Non.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

Vous êtes encore à l'état de la situation avant de...

2190

Mme HÉLÈNE BENOIT :

Oui.

2195 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

2200 Mais les travaux de cartographie qui se font, moi, j'ai participé à une rencontre récemment là-dessus. On constate, comme n'importe qui peut l'imaginer, que dans le centre-ville, à cause de la pression immobilière, il y a des lieux qu'on est en train d'échapper. Il y a une réflexion à faire là-dessus.

2205 Forcément, ça veut dire que, comme c'est le cas à New-York, comme c'est le cas ailleurs, il y a des quartiers centraux, mais moins centraux que le centre-ville, si on peut dire, où les gens commencent à s'établir davantage. On veut comprendre comment cette migration-là se fait, qu'est-ce qu'on peut faire pour non pas la stabiliser, c'est aux artistes même à décider où ils veulent aller, quand ils peuvent le décider. Dans certains cas, on les oblige à partir, donc ils sont obligés de réagir à une situation.

2210 C'est un petit peu l'ensemble de cette réalité-là qu'on veut mieux mesurer pour voir de quelle façon la Ville peut intervenir pour soutenir, aider et stabiliser les choses quand c'est possible.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

2215 Dans le cas précis du Quartier des spectacles, est-ce qu'il y a des mesures qui sont prévues pour justement encourager les ateliers d'artistes dans ce quartier-là?

Parce qu'actuellement, dans ce projet-là, il y a plusieurs interventions qui vont être faites. Bon, Place des festivals, vous en avez parlé aujourd'hui. Il y a aussi le projet de mise en valeur du boulevard Saint-Laurent qui va se faire, qui est finalement un axe important dans ce quartier-là.

2220 Il y a beaucoup de terrains de stationnement qui sont là. Il y a beaucoup de terrains en friche, terrains vacants. On parle aussi, entre autres, de transformer, je pense, le stationnement du Jésus en parc. On veut faire des places publiques. Est-ce qu'il va avoir de la place pour les ateliers d'artistes dans ce quartier-là?

2225 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est un genre d'endroit aussi...

2230 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Aussi que vous ciblez ou si vous...

LA PRÉSIDENTE :

2235 ... que les ateliers d'artistes puissent prendre place?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Je vais faire un petit bout de réponse. Hélène peut certainement compléter.

2240 Moi, le bout que j'en sais, je sais que les promoteurs, pas seulement les promoteurs privés, mais les gens à la Ville, au Service développement de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, la volonté, c'est que la dimension artistes en arts visuels à l'intérieur du Quartier des spectacles soit maintenue, soit protégée.

2245 Mais évidemment, on est dans une zone où la pression immobilière est forte. Et quand la Ville intervient, en termes de mise en valeur, ça a toute une série de côtés positifs. Mais comme c'est toujours le cas, il n'y a pas que du positif, il y a des difficultés également qu'il faut identifier.

2250 Mais l'objectif n'est pas, comme je disais tantôt, de faire du Quartier des spectacles simplement un regroupement de salles de spectacle, c'est de faire un quartier dont, je dirais, le branding culturel plus global soit protégé. Donc, ça veut dire qu'il y a une réflexion accélérée à faire, et ça fait partie de cette démarche-là, pour s'assurer que où les artistes sont déjà installés, qu'on trouve des façons soit à l'intérieur des programmes existants ou autrement pour stabiliser la

2255 fonction arts visuels au centre-ville.

En même temps, il y a déjà des immeubles qui ont été perdus. On connaît celui au coin d'Ontario et Saint-Laurent. Donc, la mise en valeur de Saint-Laurent est aussi à double tranchant et il faut faire attention, quand on parle de mise en valeur, de ce que ça va vouloir dire

2260 concrètement pour les populations qui y résident déjà, pas seulement les populations artistiques, la population qui est déjà résidante.

2265 Alors, la bonne volonté est là d'un bout à l'autre. La sensibilité est là. À présent, comment on va faire concrètement pour que ça se fasse dans un contexte de développement immobilier relativement accéléré? La bonne nouvelle, c'est qu'à Montréal, le développement ne se fait jamais si rapidement. On n'est pas dans une *boom town* et le niveau de richesse à Montréal n'est pas...

2270 On voudrait que Montréal soit plus riche mais, au moins, l'avantage, c'est que le développement immobilier ne se fait jamais à une telle vitesse que, en quelques mois, tout à coup un quartier est complètement transformé, etc. On a le temps d'intervenir; encore faut-il qu'on le fasse. On est là-dedans actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2275 D'accord.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

2280 Peut-être juste une dernière question.

LA PRÉSIDENTE :

2285 Oui.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

2290 Concernant encore les ateliers d'artistes, dans l'engagement, encore là l'engagement 23, vous ciblez les quartiers centraux. Est-ce qu'il y a aussi une volonté de développer ce genre d'ateliers là dans d'autres quartiers, c'est-à-dire de le mettre à l'échelle d'autres arrondissements?

2295 On parle, par exemple, Saint-Michel ou un quartier de Montréal-Nord. Est-ce qu'il y a des secteurs ou d'autres endroits à Montréal où ce serait intéressant de développer ce type d'approche?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2300 Intéressant, sûrement, mais d'abord et avant tout, la production artistique se fait par les créateurs eux-mêmes. Donc, il y a ceux qui sont bousculés, qui s'étaient installés à un endroit, qui aiment ça et qui se font déplacer, qui trouvent un autre endroit. Puis là, on vient d'en parler. L'autre bout, c'est il y a des gens qui n'ont pas nécessairement le goût d'être au centre-ville, qui trouvent ça bien d'être le long du canal Lachine, dans Hochelaga-Maisonneuve, dans le nord du Mile-End, etc.

2305 Donc, pour nous, l'idée n'est pas de dire aux artistes: «Vous devriez vous établir à telle place.» C'est plutôt de comprendre, eux, où ils en sont, où ils s'en vont, c'est quoi leurs besoins et comment la Ville peut être en appui. S'il fallait le résumer comme ça, ce serait autour de ça.

LA PRÉSIDENTE :

2310

Merci.

Ça va, monsieur Côté?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2315

Hélène, est-ce que tu veux ajouter quelque chose?

Mme HÉLÈNE BENOIT :

2320

Juste un complément à ce que monsieur Choquet vient de dire.

2325

C'est qu'en fait, l'étude en tant que telle, la portée de l'étude se fait sur sept des arrondissements de Montréal pour une raison bien simple. C'est que quand on a fait une première cartographie d'où se situaient les ateliers, on s'est rendu compte que la grande majorité, la très grande majorité des ateliers était, en tout cas selon les sources qu'on avait, qui sont des sources assez... bon, des données qu'on avait du programme ou d'autres données statistiques, se trouvait là.

2330

Par contre, les résultats de l'étude vont pouvoir s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Ce qu'il faut comprendre donc, l'objectif de la Ville, ce n'est pas d'imposer un secteur plus qu'un autre, c'est plus de reconnaître une réalité qui est créée par les utilisateurs eux-mêmes.

LA PRÉSIDENTE :

2335

D'accord.

Merci, monsieur Côté.

J'appelle maintenant monsieur Vartan Cherikian. Bonsoir, monsieur Cherikian. On vous écoute.

2340

M. VARTAN CHERIKIAN :

Bonsoir. Vartan Cherikian de la Société de patrimoine d'expression du Québec et membre aussi des communautés arméniennes de Montréal.

2345 Juste pour donner une explication avant pour ma question, dans l'organisme, on reçoit des appels parmi les membres qui sont parmi nous où il y a des groupes, des troupes de danse ou bien des troupes de spectacle qui font des performances et ils ont une problématique de lieu de pratique dans le quotidien.

2350 Donc, ces demandes, c'est grand, et l'entreposage et tout, où vient la question avec l'énoncé numéro 32 qui est à l'intérieur de la politique. On parle d'une aide financière aux événements culturels mettant en valeur la diversité ethnoculturelle montréalaise et le patrimoine et les traditions populaires des communautés ethnoculturelles.

2355 C'est bien beau de donner le financement pour les événements, mais ces événements sont organisés par ces groupes qui n'ont même pas de place pour pratiquer. À l'intérieur de la politique, on voit nulle part l'aide pour ces organismes-là qui peuvent pratiquer et des lieux de pratique.

2360 Donc, est-ce que l'énoncé prévoit de soutenir ces communautés culturelles ou que ce soit même des troupes québécoises qui oeuvrent dans des performances, dans des spectacles de danse québécois et ils n'ont pas de place pour la pratique.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Alors, pas uniquement au moment de l'événement, mais pendant tout le cycle de vie.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2370 Pendant toute l'année.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. On vous écoute.

2375 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

2380 Je ne pourrai pas répondre seul évidemment à cette question-là. Et je ne suis pas certain que même mes collègues, même en se présentant chacun devant vous à tour de rôle, pourraient y répondre complètement non plus. C'est une question qui est extrêmement complexe, compte tenu du nombre d'activités et de la qualité des organismes, de leur nombre et de leur effervescence, si on peut dire.

2385 Cela dit, je ne sais pas si Anne, tu voudrais tenter un bout de réponse? Nos collègues d'arrondissement qui sont déjà ici... c'est plus arrondissement dans ce cas-là. Je ne sais pas si nos collègues d'arrondissement voudraient tout au moins identifier des éléments de cette problématique-là, comment ça se vie en arrondissement.

LA PRÉSIDENTE :

2390 Il y a monsieur de Ville-Marie, mais vous avez nommé d'autres représentants d'arrondissement.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2395 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2400 Alors, est-ce qu'on peut entendre deux ou trois représentants d'arrondissements différents sur cette question-là?

Alors, monsieur, quand vous allez relire les transcriptions, vous allez vous rendre compte que vous étiez très présent.

2405 **M. MICHEL DEMERS :**

2410 Je vais vous faire encore répéter une partie de la question. En fait, les arrondissements ont des ressources qui sont des centres culturels. Les Maisons de la culture, on en a parlé tout à l'heure, c'est des centres de diffusion. En règle générale, il n'y a pas de salle de répétition, il n'y a pas d'outil de création. Il n'y a que des outils de diffusion.

2415 Dans les arrondissements, il y a aussi les centres culturels qui ont un certain nombre de locaux. Et l'aide qu'un arrondissement peut apporter à un organisme, qu'il vienne d'une communauté culturelle ou qu'il soit d'un secteur particulier d'un quartier ou d'un segment de clientèle ou un segment de citoyens, c'est à la hauteur des ressources que l'arrondissement a en termes d'équipements.

LA PRÉSIDENTE :

2420 Est-ce que vous avez des partenariats avec, par exemple, des écoles ou des églises ou...

M. MICHEL DEMERS :

2425 Oui. La majorité des arrondissements, par exemple...

LA PRÉSIDENTE :

Qui pourraient jusqu'à un certain point répondre à monsieur.

2430 **M. MICHEL DEMERS :**

Oui. Par exemple dans Ville-Marie, l'arrondissement loue des espaces qui ne sont pas propriété de la Ville, mais qui sont propriété, par exemple, de paroisse ou bien de la commission scolaire et les prête à des organismes qui sont des organismes communautaires, des organismes culturels, des organismes de communautés culturelles aussi, pour la réalisation d'activités de formation, des activités aussi qui à terme vont avec la diffusion.

2440 Quand c'est rendu au niveau de la diffusion, souvent ça peut rentrer dans le secteur diffusion, la Maison de la culture ou de la bibliothèque, etc. Quand c'est au niveau de la création ou de la formation, bien, ça se fait plus dans les centres culturels. Les centres culturels ne sont pas toujours propriété de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Est-ce qu'il faut comprendre, au fond, de l'intervention de monsieur Cherikian, que vous êtes débordés, au fond, par les demandes? Est-ce que vous avez trop de demandes par rapport aux disponibilités?

M. MICHEL DEMERS :

2450 Je ne peux pas parler pour l'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Chez vous. Parlons de chez vous.

M. MICHEL DEMERS :

2460 Bien, c'est-à-dire qu'effectivement, dans le cas de certains arrondissements, dans le cas de Ville-Marie, les centres culturels sont en périphérie. Ils sont dans le centre-sud, ils ne sont pas au centre-ville.

LA PRÉSIDENTE :

2465 Non, voilà.

M. MICHEL DEMERS :

2470 Donc, effectivement, ça se peut que certains secteurs ne puissent pas répondre à la hauteur de la demande d'organismes qui viennent de certaines communautés ou de certains groupes de citoyens. La réponse n'est pas toujours adaptée ni en termes aussi de temps.

2475 C'est que souvent, un arrondissement va faire une entente avec un organisme et cette entente-là va durer plusieurs années. Évidemment, ça prend de la place. Pendant ce temps-là, il y a de nouveaux organismes qui naissent et qui n'ont peut-être pas un aussi grand accès aux équipements municipaux ou que la Ville met à la disposition des organismes.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2485 Oui. L'engagement numéro 6 de la Ville, qui veut soutenir le loisir culturel en privilégiant le partenariat et la mise en commun des ressources, est-ce que cet engagement veut aller dans ce sens? Vous parlez de quelles ressources? Un partage d'ateliers? De quelles ressources s'agit-il?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2490 Anne, voudrais-tu donner un petit bout de réponse?

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame. Alors, vous voulez vous identifier?

2495 **Mme ANNE PONTBRIAND :**

Anne Pontbriand, chef de division loisirs et pratiques culturelles.

LA PRÉSIDENTE :

2500 D'accord, on vous écoute.

Mme ANNE PONTBRIAND :

2505 Je travaille pour le Service corporatif, mais je suis quand même au courant des pratiques en arrondissement.

2510 Donc, effectivement, la pratique culturelle se fait dans les locaux des arrondissements, comme le disait monsieur Demers. Et dans les Maisons de la culture, ce sont des endroits de diffusion où est-ce qu'il n'y a pas de salle de pratique, comme monsieur Cherkian le demande.

Donc, les endroits où est-ce que ça se fait, c'est dans les centres de loisir ou les centres culturels. Il y a peu de centres culturels dans l'ancienne Ville de Montréal, c'est plutôt des centres de loisir et ces centres-là, souvent ça peut être les gymnases des écoles en dehors des heures

2515 d'école. Ça peut être les sous-sol d'église en dehors des heures d'autres utilisations. C'est des salles polyvalentes.

Et ce que monsieur Cherkian demande, c'est d'avoir plutôt des salles permanentes. Et ça, la Ville en a moins à sa disposition, parce que c'est des salles qu'elle loue pour des périodes
2520 pour la pratique, mais c'est des salles qu'elle peut prêter aux organismes, mais s'ils veulent avoir un espace, par exemple, pour ranger leurs costumes, donc de façon plus permanente, il y en a moins de disponibles.

Donc, ce que vous disiez tantôt, c'est qu'il y a plus de demandes que de locaux
2525 disponibles. Je pense que c'est une situation qu'on retrouve dans plusieurs arrondissements, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2530 Est-ce qu'on peut s'attendre qu'avec la mise en oeuvre de la politique, il y ait une amélioration? Pensez-vous? Ou si avec la coopération des acteurs un peu plus poussée et tout ça, est-ce qu'on peut s'attendre à une amélioration ou compte tenu de l'écart entre l'offre et la demande, ça n'ira pas vraiment mieux avant un certain temps.

2535 **Mme ANNE PONTBRIAND :**

Je pense que l'engagement de la politique, c'est aussi d'essayer de concerter les acteurs, effectivement. Les commissions scolaires, on a de plus en plus d'échanges avec eux pour les prêts de locaux. Mais il y a aussi une question d'investissement. Je pense que dans la mesure
2540 où la Ville approuve cette politique-là, il y a aussi de l'argent qu'il va falloir que les arrondissements consacrent à la pratique culturelle, si on reconnaît la pratique.

Il y a les deux volets là. Il y a les ententes, il y a la concertation et il y a aussi l'investissement. Je pense qu'il y a les deux volets. Et c'est chaque arrondissement qui décide,
2545 chaque conseil d'arrondissement qui décide.

LA PRÉSIDENTE :

Qui décide.

2550

Mme ANNE PONTBRIAND :

Oui.

2555

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Cherkian, une autre question?

M. VARTAN CHERIKIAN :

2560 Juste pour compléter peut-être cette question, mais je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2565

M. VARTAN CHERIKIAN :

2570 Donc, il y aurait deux solutions. C'est d'aller voir les communautés culturelles, qu'ils bâtissent leur propre centre culturel, quand ils le font, avec leurs propres fonds, ou bien de se doter de centres de patrimoine d'expression par la Ville pour avoir un lieu où on peut concerner pour le monde qui n'ont pas les moyens de bâtir leur propre centre culturel.

LA PRÉSIDENTE :

2575 J'imagine qu'on va vous entendre en troisième partie d'audience, que vous allez venir nous déposer un mémoire.

M. VARTAN CHERIKIAN :

2580 C'est déjà fait, madame. Mon mémoire est déjà déposé. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment.

2585

Monsieur Luc Gaudet. Bonsoir, monsieur Gaudet.

M. LUC GAUDET :

2590 Bonsoir. Luc Gaudet. Je suis à la direction générale artistique d'un organisme qui fait de l'intervention théâtrale participative basé au centre-ville de Montréal, dans le quartier des Faubourgs. Et je suis aussi membre de la table de concertation du Faubourg Saint-Laurent et à la coordination de cet organisme-là.

2595 Cette table de concertation regroupe plusieurs acteurs, résidents, commerçants, mais aussi organismes communautaires, artistes et groupes d'artistes qui sont installés dans le faubourg Saint-Laurent.

2600 Ma question est plus au niveau de la procédure que vous proposez avec la consultation publique. Je trouve cette rencontre très conviviale, assez intéressante. On apprend des choses. Là, je ne sais plus trop quel avantage on peut avoir à venir participer aux ateliers. C'est sûr qu'on

a un mémoire qu'on est en train de présenter. On a des recommandations géniales à vous faire, qu'on a bien hâte que vous entendiez tous et toutes.

2605 Ma question, c'est de savoir, aux ateliers, est-ce que les gens qui sont ici, ce soir, vont aussi être là? Comment vont se dérouler les ateliers? Voilà, pour savoir. Ça, c'est ma première question, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2610 D'accord. Alors, essentiellement, ce qu'on va faire à l'occasion des ateliers, c'est qu'on va demander à la Ville de présenter sa vision en fonction de chacun des axes, donc accessibilité, et il y aura un soutien aux arts, aux artistes. Et on va mettre le focus uniquement là-dessus.

2615 Ensuite, on va demander à ce que, nous, on a appelé un groupe témoin, qui est composé de gens qui, à titre individuel ou parce qu'ils font partie d'un organisme, qui pourraient être appelés à coopérer à la mise en oeuvre de la politique, on va leur demander de réagir à cette vision-là de la Ville et, jusqu'à un certain point, de nous faire une sorte d'état des lieux, de la coopération actuellement à Montréal autour des éléments qui sont inclus, soit accessibilité. Par exemple, si on prend ce cas-là, il y a les bibliothèques, il y a le loisir culturel, il y a plusieurs des
2620 éléments.

Alors, on a essayé de regrouper dans justement le groupe témoin, de rassembler dans le groupe témoin plusieurs intervenants qui auraient intérêt à se parler pour qu'on comprenne jusqu'à quel point quelles sont les ressources auxquelles on peut faire appel et en même temps quelles
2625 seraient les conditions favorables à une coopération entre les acteurs pour que l'objectif se réalise.

M. LUC GAUDET :

2630 Ces acteurs-là sont invités? C'est sur invitation seulement ou, à ce moment-là, vont être auditeurs?

LA PRÉSIDENTE :

2635 Non. C'est ouvert au grand public. C'est sur Internet. Et on a aussi invité à participer dans la salle plusieurs représentants ou plusieurs membres des différents secteurs qui sont concernés par chacun des axes. Et puis on a lancé l'invitation générale au grand public par l'intermédiaire des journaux. Il y a un communiqué de presse – je pense monsieur Cardinal – qui part demain, qui va identifier qui sont les gens qui font partie des groupes témoins, où les ateliers ont lieu.

2640 Donc, tout ça, ça reste toujours public. Par contre, il y a certains groupes qu'on s'est assurés d'avoir parce qu'ils ont jusqu'à un certain point une partie des clés du succès entre les mains quand on parle de coopération.

2645 Alors, l'idée, c'est vraiment de faire en sorte qu'il y ait interaction entre les représentants de la Ville. On souhaite que les arrondissements soient présents aussi. Moi, je pense que je l'ai dit, j'en ai fait un message du commanditaire à chaque séance d'information. Alors, les gens des arrondissements, les services concernés de la Ville, les grands acteurs, donc milieu de l'éducation, communauté des affaires, artistes, artisans, représentants des syndicats d'artistes, selon les ateliers, selon les thèmes. Et une fois que la première réaction du groupe témoin sera connue, on va rapidement enclencher avec une procédure qui va permettre l'interaction avec la

2650 salle.

2655 Et l'objectif de tout ça, c'est de faire en sorte d'essayer de voir s'il ne se dégage pas des tendances du côté de stratégies gagnantes, parce que la coopération des acteurs serait facilitée autour de ces stratégies-là. Évidemment, comme je vous ai dit, il n'y a pas du tout d'objectif d'en arriver à des consensus, mais c'est de commencer à faire émerger ces éléments-là.

2660 Si vous voulez en tenir compte après dans votre mémoire, vous pouvez le faire. Si ce n'est pas dans vos cordes, ça se peut que ça arrive, vous aurez quand même eu le bénéfice de cet échange-là à l'occasion de l'atelier thématique. J'espère que je vous ai convaincu.

M. LUC GAUDET :

2665 Et à la troisième phase ou à la dernière phase des audiences, est-ce que ce genre d'échanges qu'on a ce soir va se dérouler ou il n'y aura pas de questions?

LA PRÉSIDENTE :

2670 Non, juste avec nous, juste avec nous. Parce que là, vous entrez, en fait, en dialogue avec la commission. C'est nous qui allons vous entendre.

M. LUC GAUDET :

2675 Et les recommandations peuvent autant s'adresser aux arrondissements qu'à la Ville centre ou corporatif, comme vous dites?

LA PRÉSIDENTE :

2680 Absolument. Et nous, on les recueille. Et notre travail à nous ensuite, c'est de refléter ce que vous avez dit, faire émerger les tendances si elles émergent, en faire une certaine analyse pour qu'on puisse bonifier si, le cas échéant, la politique est déposée, le projet de politique. Première question.

M. LUC GAUDET :

2685 C'est beau. C'est couvert. Mes deux questions sont passées. On se reverra. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2690 Merci. Bon, bien, bravo, ça m'encourage.
Monsieur Sébastien Croteau.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2695 Rebonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Rebonsoir. Oui.

2700 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Donc, vous excuserez mon besoin de définition encore une fois. On parle évidemment de pratique amateur dans l'énoncé de politique. Qu'est-ce qui définit la pratique amateur par rapport à la pratique professionnelle?

2705

LA PRÉSIDENTE :

Bon, allez.

2710 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Il y a le spécialiste.

LA PRÉSIDENTE :

2715

Ah! on a un spécialiste.

Mme ANNE PONTBRIAND :

2720 Alors, c'est peut-être la finalité du pratiquant ou de l'artiste. Un amateur, c'est celui qui le fait en termes de loisir. Donc, il le fait pour son loisir dans aucun but lucratif ou encore c'est dans ses temps perdus. Ce n'est pas pour...

LA PRÉSIDENTE :

2725

Pour se détendre.

Mme ANNE PONTBRIAND :

2730 Pour se détendre, c'est ça. C'est dans le but de détente. Donc, c'est ça, en amateur, c'est ce qu'on veut dire.

LA PRÉSIDENTE :

2735 Est-ce que ça répond à votre question?

Mme ANNE PONTBRIAND :

2740 C'est vous, c'est moi qui avons, mais peut-être pas vous, mais moi qui travaille, qui a un emploi et qui, le soir, pour me détendre je fais partie d'une chorale, par exemple. Je pratique le chant en amateur dans une chorale un soir par semaine. C'est dans cet esprit-là.

LA PRÉSIDENTE :

2745 Allez, prenez le micro. Vous avez une deuxième question encore.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2750 Oui. Donc, j'en reviens encore une fois à la relève artistique. Et au niveau, tantôt, le monsieur du Conseil des arts de Montréal définissait un peu les critères pour justement donner les subventions. Donc, on disait une formation, donc la reconnaissance des pairs et évidemment tenter d'en vivre.

2755 Au niveau des arts de la scène, un constat évidemment, moi, je le vis depuis très longtemps, il n'y en a pas de formation qui est donnée à ce moment-là et il semble ne pas y avoir de pairs nécessairement qui siègent au Conseil des arts de Montréal pour la relève artistique.

2760 Donc, comment le Conseil des arts de Montréal va pouvoir marier tout ça et en même temps pouvoir soutenir la relève, si les critères d'attribution font en sorte que les gens, comme je disais, dans le domaine des arts de la scène n'ont pas souvent de formation académique et où, au niveau du Conseil des arts de Montréal, il n'y a pas de pairs nécessairement. Ce qu'on entend par pairs, c'est des gens qui ont la même pratique que ces gens-là, donc des gens de la relève. Donc, comment on peut arriver à...

2765 **LA PRÉSIDENTE :**

À déterminer.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2770

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2775

Madame Sauvage.

Mme DANIELLE SAUVAGE :

2780

Bien, d'abord, quand on parle de formation, je ne sais pas à quoi vous faite référence, mais je pense qu'il y a au moins cinq écoles de théâtre à Montréal: l'École nationale de théâtre, Conservatoire d'art dramatique...

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2785

Je veux préciser au niveau de la musique.

Mme DANIELLE SAUVAGE :

2790

Au niveau de la musique, il y a des conservatoires de musique.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2795

Oui, mais je parle, parce qu'au niveau des arts de la scène émergente, je veux dire, pour à peu près tous les groupes que je connais, et j'en connais beaucoup, il ne semble pas avoir de formation ou on semble apprendre, comme on appelle, sur le tas. Donc, comment est-ce qu'on peut arriver à reconnaître...

Mme DANIELLE SAUVAGE :

2800

Bien, on disait aussi que la formation n'est pas nécessairement une formation à l'école. On reconnaît aussi au Conseil des arts la formation faite auprès de maître, comme les artisans qui apprennent à maîtriser leur art en travaillant avec quelqu'un qui a plus d'expérience.

2805

Donc, je ne sais pas quelle forme d'art vous pratiquez, mais peut-être que vous avez appris auprès d'un maître.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2810

Pas du tout. Je veux dire, au niveau des arts de la scène, ce qui est souvent le cas, c'est qu'un groupe va apprendre son instrument de musique souvent par lui-même. Il va avoir un cours de guitare au secondaire et ensuite, il va former un groupe. Mais là, à ce moment-là, il n'y a pas vraiment de formation qui suit ça. Et ça, c'est la réalité pour une majorité de groupes de la relève

artistique. Donc, souvent, on apprend par soi-même les instruments ou on va voir un professeur, mais qui n'est pas vraiment...

2815

LA PRÉSIDENTE :

Un maître.

2820

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

... un maître, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2825

Qu'est-ce qu'on fait dans ce temps-là, madame?

Mme DANIELLE SAUVAGE :

2830

Bien, écoutez, je pense que c'est un des critères, il y a d'autres critères. Vous avez parlé tout à l'heure de la reconnaissance des pairs. Vous avez sûrement autour de vous d'autres artistes qui sont prêts à témoigner que vous avez du talent, que vous pratiquez votre art avec le plus grand professionnalisme. Alors, c'est sûr que leur témoignage vont entrer en jeu dans l'analyse de votre dossier.

2835

Et il y avait un troisième critère, qui était de tenter de vivre de son art. Bien, c'est clair aussi que si vous pratiquez seulement dans le but de vous détendre, en termes de loisir, ça devient à ce moment-là... ce n'est pas professionnel. Mais si vous faites ce que vous faites de façon professionnelle, de façon régulière, ou si c'est dans le cadre d'une saison ou d'un programme d'activité continue, à ce moment-là ça devient éligible également.

2840

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

2845

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

Oui.

2850

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez posé vos deux questions ou une seulement? Une, je pense. Oui, allez, une deuxième.

2855 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Merci. Donc, aussi on parle du Quartier des spectacles. On semble donner un accord indirect justement à ce quartier-là. Est-ce que le Ville...

2860 Parce qu'évidemment, il y a une crainte au niveau des petits acteurs culturels. On parle des petits endroits de diffusion, des petites salles de spectacle et des petites troupes de théâtre que le fait de regrouper en un seul endroit, comme, bon, il y a la salle de l'OSM et tout ça qui va être mis en place, est-ce que la Ville entend faire des études d'impact justement sur ces petits acteurs-là, qui sont souvent ceux qui vont développer et qui vont faire en sorte que plus tard on va avoir quelqu'un, en tout cas, à l'OSM ou dans les grosses salles de spectacle.

2865 Parce que c'est une crainte justement des petits acteurs de se voir évincés ou oubliés dans ce Quartier des spectacles.

2870 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Choquet.

2875 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Évincés au sens où vous seriez dans le Quartier des spectacles, mais que votre immeuble serait... c'est dans ce sens-là?

2880 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Je donne un exemple. Si on concentre en un endroit, j'imagine qu'au niveau foncier, il va avoir une augmentation des taxes et tout ça. Donc, pour les endroits où on a une santé financière plus fragile, ils risquent de devoir justement quitter les lieux ou aller dans un autre endroit ou...

2885 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Vous voulez dire à l'intérieur du périmètre du quartier...

2890 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Exactement.

2895 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

En fait, j'ai abordé la question tantôt sous l'angle des ateliers d'artistes. Il est possible que la question puisse se poser également du côté de certaines salles de spectacle. Encore qu'à ma connaissance, les salles de spectacle qui accueillent davantage les artistes en émergence sont

plus dans le pourtour du Quartier des spectacles plutôt qu'à l'intérieur. Mais ceci dit, je n'ai pas l'intention de tout...

2900

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

Je pourrais vous en nommer quelques-unes, oui, c'est ça.

2905

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Je suis convaincu qu'il y en a plusieurs qui sont là et qu'on ne les connaît pas toutes. C'est une question bien pertinente que vous posez. Jusqu'à maintenant, à ma connaissance, c'est surtout la problématique des ateliers d'artistes en arts visuels qui a été prise en compte dans la réflexion du Quartier des spectacles.

2910

Cela dit, si vous voulez nous informer davantage par le biais d'un mémoire ou autrement...

LA PRÉSIDENTE :

2915

Oui.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

... de difficultés qui pourraient être vécues, moi, je suis convaincu qu'on peut examiner et faire examiner cette question-là pour s'assurer qu'on n'est pas en train de marcher sur les intérêts des plus petits joueurs. Et on ne demande pas mieux que d'être sensibilisés à cette question-là.

2920

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2925

Mais est-ce que vous prévoyez faire des études d'impact, comme je disais, c'est-à-dire de...

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2930

Bien, l'étude d'impact se fait au moment où on a identifié un besoin, et le besoin habituellement est identifié par les acteurs du lieu même. Dans le cas des artistes en arts visuels, ils se sont organisés et tout. Ils ont levé la main, puis ils ont dit: «Attendez. Faites attention à nous.» Puis on a dit: «Oui, c'est bien notre intention de le faire», puis là on est en train d'examiner le comment.

2935

Dans le cas des artistes de la scène musicale, par exemple, et donc ils ont besoin, eux, d'un lieu pour se présenter, pour se produire, à ma connaissance, mais là c'est sous réserve, je n'ai pas la prétention de connaître complètement ce dossier-là, mais je n'ai pas entendu jusqu'à maintenant que c'était une question qui avait été vraiment examinée. Donc, si elle ne l'a pas été, elle pourrait l'être et il n'en tient qu'à vous que de nous le faire savoir.

2940

LA PRÉSIDENTE :

2945 Il faut les alerter. Donc, une des bonnes façons de le faire, c'est de présenter un mémoire.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2950 Tout à fait, oui, ça, ça va...

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2955 La Ville de Montréal a mis sur pied un organisme qui s'appelle le «Partenariat du Quartier des spectacles», dans lequel il y a un certain nombre d'organismes. Certains sont bien connus dans le milieu culturel. Spectra est là-dedans, etc.

2960 Mais il y a également d'autres joueurs qui sont autour de la table, des joueurs institutionnels comme l'UQAM, des commerçants. Et également, je sais qu'il y a au moins un travailleur communautaire du quartier qui se préoccupe, entre autres, de la réalité de la population particulière qui vit dans ce quartier-là. Et il n'y a rien qui dit qu'on ne peut pas ajouter des partenaires ou tout au moins s'assurer via ce partenariat-là.

2965 Donc, ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas un trip d'urbanisme, le Quartier des spectacles. C'est une vision, une mise en valeur qu'on veut faire de ce quartier-là et de tout ce quartier-là, y compris de la réalité particulière de Saint-Laurent, Sainte-Catherine, etc. L'objectif, ce n'est pas de standardiser tout le monde et de tuer une certaine âme qu'il y a dans ce quartier-là, c'est au contraire de s'assurer qu'elle continue à s'exprimer et dans un contexte où l'ensemble du quartier va être mis en valeur, rehaussé, etc., mais en tenant compte de la réalité.

2970

Donc, il y a un équilibre. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais il y a une volonté clairement d'y arriver avec les gens qui sont déjà sur place. Alors, la réalité que vous soulevez, c'est une réalité qui devrait certainement être prise en compte.

2975 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Parce que justement, on mentionne qu'il y a 28 salles de spectacle. Est-ce qu'il y a une liste de ces salles-là?

2980 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Tout à fait.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

2985

Qui sont... oui?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

2990 Si on dit 28 plutôt que 29, cette liste-là existe. D'ailleurs, le Quartier des spectacles, le Partenariat a un site Internet dans lequel vous pouvez trouver l'essentiel de cette information-là, et comment vous adresser et à qui vous adresser pour avoir davantage d'information.

LA PRÉSIDENTE :

2995

Ça va, monsieur Croteau?

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

3000

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

3005 Moi, j'ai encore deux intervenants sur ma liste. Alors, j'aimerais fermer le registre dans une dizaine de minutes. S'il y en a qui veulent s'inscrire pour poser des questions, voulez-vous le faire pour qu'on ait une idée du volume de questions qu'il reste et puis qu'on puisse gérer le temps, savoir si on revient demain soir. En tout cas, il y a toutes ces questions-là auxquelles il faut penser. Alors, donc, dans dix minutes, il est 9 h 50, à 10 h, on fermerait le registre d'inscription.

3010

Et en attendant, j'appelle monsieur Philippe Côté. J'ai monsieur Dinu Bumbaru aussi sur la liste. Alors, monsieur Côté.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3015

Bonsoir encore.

LA PRÉSIDENTE :

3020

Rebonsoir.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3025 Ça concerne l'engagement numéro 16 sur les pôles culturels. J'aimerais comprendre, car au Plan d'urbanisme de 92, il avait été désigné cinq grands pôles qui étaient le mont Royal, le centre-ville, le Vieux-Montréal, le Parc des îles et le Parc olympique et scientifique maintenant, avec le Pôle des Rapides qui s'est greffé après les cinq premiers pôles. Donc, j'aimerais savoir si ces pôles sont de cette stature-là.

LA PRÉSIDENTE :

3030

Attendez. On va aller chercher une question. Est-ce que les pôles culturels dont vous parlez à l'engagement 16 sont de la stature des pôles qui étaient identifiés au plan d'urbanisme.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3035

Ils peuvent l'être. Ils peuvent être d'une autre stature, pour utiliser votre expression également. Ils peuvent être plus petits. Ils peuvent être plus grands. Ils peuvent être de différents types aussi.

3040

Ce qu'on est en train de faire dans l'étude qu'on mène actuellement – Hélène pourrait compléter si elle le juge à propos – c'est d'abord de travailler sur une typologique, justement pour sortir des classiques.

3045

C'est sûr qu'autour de la Place des arts, ce serait difficile de prétendre qu'on n'a pas un pôle culturel là. En même temps, on peut s'imaginer, on peut se faire une image mentale de ce qu'est un pôle culturel, c'est-à-dire, par exemple, un endroit très animé où on sent une effervescence, où il y a une offre culturelle, artistique, etc.

3050

Alors, l'exemple qu'on se donnait l'autre fois, c'est par exemple, autour de la TOHU, à 19 h, un soir où il n'y a pas de show, est-ce que c'est un pôle culturel? En tout cas, un peu partout sur la planète, la quantité de gens qui viennent visiter la TOHU, ils diraient: «Si vous ne considérez pas que c'est un pôle culturel ça, je me demande bien ce que ça vous prend.» C'est le plus gros complexe d'équipements circassiens au monde ou à peu près. Donc, c'est un pôle culturel, puis il n'y a à peu près jamais personne autour, ça veut dire que la notion d'effervescence n'est pas suffisante pour définir un pôle culturel, il y a autre chose.

3055

Par ailleurs, dans un quartier, je ne sais pas, je vais dire n'importe quoi, autour du cinéma Beaubien ou dans un quartier même plus excentrique, il y a des gens pour qui l'équipement culturel qui est là, que ce soit un cinéma, que ce soit une Maison de la culture, une bibliothèque avec une salle d'exposition, etc., c'est leur pôle culturel à eux. Ils se nourrissent culturellement là. Ils n'ont pas le goût d'aller ailleurs, bon, etc.

3060

Alors, notre effort, notre réflexion sur la typologie, c'est de commencer par faire l'inventaire et par se dire: qu'est-ce que ça pourrait être un pôle culturel? Quels pourraient être les différents types de pôles culturels? Et qu'est-ce qui définit?

3065

Dans un autre coin, ça peut être, par exemple, un ensemble, je ne sais pas, moi, d'immeubles anciens, qui fait qu'on pourrait avoir le goût de les faire connaître davantage et de dire: autour de ça, il y a peut-être d'autres éléments donc qu'on pourrait mettre en valeur, etc.

3070

Donc, dans un premier temps, compte tenu du nombre d'années où on brasse le concept et on se dit c'est quoi un pôle, puis il y a des pôles touristiques, puis il y a des pôles ceci, il y a des pôles cela, on s'est dit: «On va un peu clarifier tout ça.»

3075 Et on va se dire, dans le fond, il n'y a pas une telle chose qu'un gros pôle et puis, après
ça, le reste, on ne sait trop. C'est qu'il va y avoir différents types de pôles. Certains vont être
géographiques. Dans d'autres cas, ça va être par nature de l'activité patrimoniale, art vivant,
musée, etc. Dans d'autres cas, ça va être, comme je disais tantôt, des pôles qui sont liés à
3080 l'expertise, par exemple, ou à la concentration d'expertises artistiques ou culturelles. On pense à
la TOHU notamment. On peut penser à d'autres également.

Donc, on en est là pour l'instant et à se dire: si on veut monter une autre marche, il faut
qu'on commence par, je dirais, clarifier et se donner à tous, autant les urbanistes que les acteurs
culturels eux-mêmes, que l'ensemble des gens en arrondissement ou corporatif dans le milieu
3085 culturel, qu'on partage un instrument et qu'on ait un petit peu réglé cette question-là, de dire:
«O.K., là, on parle de tel genre de pôle.»

Après ça, dans un deuxième temps, qu'est-ce qu'on va faire une fois qu'on va avoir une
typologie? Ça peut servir à plusieurs types de choses. Ça peut servir à des programmes d'aide
3090 financière. Ça peut servir à des programmes de visite. Ça peut servir à des sociétés de mise en
valeur touristique ou historique dans certains quartiers pour dire: «Dans notre arrondissement...»

Il y a des arrondissements qui ont pris de l'avance. Les arrondissements du sud-ouest
autour du pôle des Rapides, c'est sûr que quand on se promène dans ce coin-là, il y a déjà une
3095 réflexion. Il y a plus qu'une réflexion, il y a des gestes concrets qui ont été posés, qui fait qu'on
est mieux informés de ce qui se passe.

Est-ce que c'est le modèle qu'il faut utiliser pour d'autres groupes d'arrondissement? La
question est posée. Mais on se dit, au moins dans un premier temps, on veut avoir réglé cette
3100 question-là pour, comme on dit dans l'engagement 16: un plan d'intervention stratégique qui
propose les moyens de mettre en valeur les pôles existants ainsi qu'un programme qui favorise le
développement de nouveaux pôles.

Premièrement, avant de dire «d'identifier un nouveau pôle», il faut qu'on sache à partir de
3105 quoi on les définit. C'est un petit autour de ça qu'on est actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

3110 Monsieur Deriger.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

3115 Pour la question de la définition des pôles, on comprend que ce n'est pas encore tout à fait défini, sauf que ce qu'on peut, en tout cas, peut-être remarquer dans votre exposé, c'est que vous avez la notion de pôle, je dirais, à l'échelle de la métropole ou même supramunicipal, et vous avez des pôles à l'échelle des quartiers ou des arrondissements.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3120 Exact.

M. LOUIS DERIGER, commissaire :

3125 Comment ça va fonctionner, en termes de planification? Par exemple, la Ville centre par rapport aux arrondissements, est-ce que la Ville centre va s'occuper de planifier les pôles à l'échelle métropolitaine? Est-ce que l'arrondissement, lui, va s'occuper des pôles à l'échelle de quartier?

3130 Comment ça va s'arrimer tout ça ensemble? Est-ce qu'il va avoir un mécanisme de concertation ou, en tout cas, de participation des citoyens dans aussi la planification de ces pôles-là?

3135 Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu l'approche que la Ville va mettre en place pour justement définir les différents pôles, en fait, à différentes échelles.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3140 En fait, il y a une partie de la réponse qui était dans votre question. Effectivement, en tout cas, à vous écouter, ça me semble logique que les arrondissements s'occupent des pôles qui sont davantage locaux et la Ville des pôles métropolitains.

3145 Mais cela dit, l'utilité, moi, de mon point de vue, on se replace toujours du point de vue du citoyen, qu'est-ce que le travail qu'on fait peut donner au citoyen? Ça peut aider l'aménagement, etc. Mais du point de vue d'un citoyen, le fait d'identifier les pôles premièrement, y compris cette typologie-là, premièrement, ça nous rappelle qu'il y a des pôles peut-être qu'on connaît moins et qui existent, notamment en matière patrimoniale.

3150 Par exemple, on est en train d'élargir le Réseau vélo à Montréal, pour prendre un exemple. Ça fait partie des projets de la Ville, au cours des prochaines années, d'augmenter le nombre de voies cyclables. Il y a toute la dimension utilitaire du vélo, c'est-à-dire se déplacer pour aller à l'école, se déplacer pour aller au travail.

Mais il va toujours rester une dimension touristique, si on peut dire, ou de loisir, importante, tourisme interne je veux dire. Moi-même, citoyen d'un quartier, j'ai le goût d'aller

3155 ailleurs, je me promène en vélo, ce serait quoi mon lieu de destination? Il y a tel pôle culturel à tel arrondissement qui est intéressant. On se sert de la typologie.

3160 Les arrondissements s'en servent pour mettre en valeur ce qui existe déjà comme pôle. Si on le fait connaître aux autres arrondissements, on le fait connaître aux citoyens un peu partout et on se donne des cartes un peu comme celle du pôle des Rapides, qui nous dit: «Si vous allez faire du vélo ou de la marche ou une promenade en voiture ou peu importe, vous pouvez trouver dans tel arrondissement telle sorte de richesse culturelle.» Ça peut être une bibliothèque où il y a des collections particulières. Ça peut être un ensemble de maisons historiques. Ça peut être des lieux, ça peut être différentes choses.

3165 Mais le fait est que jusqu'à maintenant, il y a une certaine carence dans l'information qu'on donne aux citoyens. Puis une fois qu'on la donne aux citoyens, on peut aussi la donner aussi aux touristes, qu'ils soient régionaux ou d'ailleurs. Et donc, ça améliore les échanges de la connaissance du territoire, etc., etc.

3170 C'est un exemple, mais si on se place du point de vue du citoyen, pour moi, c'est des avantages de ce type-là qu'on peut se donner. Les avantages urbanistiques sont également là. Et progressivement, au fur et à mesure où tout ça va se déployer, on va voir mieux comment on peut travailler aussi en termes de: est-ce qu'il y a des éléments de zonage culturel qu'on peut utiliser?

3175 Cette réflexion-là se fait déjà dans le cadre du Quartier des spectacles, elle pourrait être appliquée à d'autres secteurs de la ville également.

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Côté, deuxième question.

3185 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Oui. C'est une sous-question. Je voudrais savoir si le site du Pied-du-Courant avec la Prison des patriotes et la Station de pompage Craig a été reconnu comme un pôle en voie de développement ou c'est toujours...

3190 **LA PRÉSIDENTE :**

On va y aller d'une manière générale. Est-ce que c'est un type de site qui pourrait être reconnu? Parce que si vous y allez sur des choses trop pointues, on est sur la politique là. Il ne faut pas entrer non plus dans des cas super concrets.

3195 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

J'aimerais savoir si les...

3200 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

De toute façon, dans l'inventaire qui se fait actuellement, on essaie d'aller le plus loin possible. On n'est pas partis de: «Ah! ça, non, ça, c'est trop petit», c'est trop ceci, c'est trop cela. On s'est dit, non.

3205

Par exemple, il y a 56 bibliothèques sur le territoire. On s'est dit: «C'est peut-être des éléments.» Ça dépend toujours. Est-ce qu'il y a une bibliothèque tout seule quelque part? S'il y a la station de pompage tout seule quelque part, est-ce que c'est un pôle culturel? Je ne sais pas. Moi, je dirais peut-être non.

3210

Mais ceci dit, ça dépend comment on regarde le quartier. On va se rendre compte, oui, il y a la Prison des patriotes. Peut-être si on pensait... le lieu historique des patriotes, etc., peut-être que si on le regarde un petit peu plus loin, on va se dire: «Bien, il y a peut-être un pôle culturel, parce que Radio-Canada n'est pas loin. TVA n'est pas loin. Télé-Québec n'est pas loin.»

3215

Les postes des réseaux de télé, est-ce que c'est des éléments d'un pôle culturel? Ça dépend de leur ouverture sur le milieu.

Vous voyez, c'est dans ce sens-là qu'en travaillant de façon intégrée et en ne se censurant pas au départ, on peut identifier des éléments qui, au départ, apparaissent peut-être moins évidents, mais qui pourraient l'être. Tout ça, comme c'est indiqué ici, doit se faire en collaboration avec les arrondissements.

3220

Dans un premier temps, il y a un inventaire général. Mais par la suite, c'est beaucoup les arrondissements qui vont décider de quelle façon ils favorisent la mise en valeur de leur territoire, sauf dans la mesure où il s'agit d'éléments qui sont déjà reconnus comme des éléments d'intérêt régional ou même plus large: le Vieux-Montréal, Place des arts, le quartier du Jardin botanique, etc. Mais au-delà de ceux qui viennent spontanément en tête, il y en a toute une série d'autres qui ne sont peut-être pas d'intérêt international, mais qui sont certainement d'intérêt pour les Montréalais.

3225

3230

LA PRÉSIDENTE :

Madame, vous vouliez ajouter quelque chose? Vous voulez rappeler votre nom?

3235 **Mme HÉLÈNE BENOIT :**

Hélène Benoit du Service de la culture. En fait, pour répondre à la question à savoir si le secteur Pied-du-Courant, Craig, Molson, et le pont Jacques-Cartier qu'il ne faut pas oublier quand même, c'est un pôle culturel, on ne le sait pas encore, mais c'est un secteur patrimonial désigné. Ça, on le sait.

3240

LA PRÉSIDENTE :

3245 Ah! voilà. Monsieur Côté, une autre petite dernière, parce que c'était votre sous-question.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3250 Elle est toute simple. C'est de savoir s'il y a eu... bien, elle est peut-être simple et large.

3255 Mais on sait qu'il y a un modèle standard de la Maison de la culture qui a été établi au début des années 80, que c'était donc des activités professionnelles qui avaient lieu dans les Maisons de la culture et, comme il a été désigné tout à l'heure, donc ce n'est pas des centres de loisir culturel.

3260 Par conséquent, comme il a été dit antérieurement, on aimerait donc que les ordres professionnels qui ont des tarifs soient respectés. J'évoquerais que les arts visuels, les tarifs vont augmenter très rapidement et de beaucoup. Il faudrait penser à augmenter les budgets des Maisons de la culture, mais je ne sais pas si c'est les arrondissements qui vont gérer ce type de hausse.

Par exemple, comment va être respecté? Est-ce que c'est au niveau de la Ville centrale?

LA PRÉSIDENTE :

3265 On va aller chercher la réponse. Monsieur Choquet.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3270 La réponse, oui, ce sont les arrondissements.

LA PRÉSIDENTE :

3275 Ce sont les arrondissements, oui. Ça va?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Merci.

3280 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous. J'appelle maintenant monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir!

M. DINU BUMBARU :

3285

Bonsoir, présidente, commissaires. J'aurais deux questions à adresser à la commission. Et si peut-être elles ont été répondues en début de séance, je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

3290

Ce n'est pas grave, allez-y.

M. DINU BUMBARU :

3295

Nous avons une séance sur la Place Ville-Marie qui démontre, comme dossier problématique, la difficulté d'arrimer des politiques municipales et des actions locales ou arrondissementales, puisqu'un permis a été donné au comptoir pour des travaux de l'ordre de 30 M\$ en moins de temps qu'il n'en prend pour négocier un changement de balcon dans certains quartiers. Alors, c'est un défi.

3300

Mais ici, on parle de Politique culturelle. Je suis de Héritage Montréal et je trouvais ça comme un outil de progrès pour Montréal, notre ville, et pour l'ensemble de la communauté, peu importe la structure politique qui régira ce territoire, puisque c'est un élément de cohérence, dont on aimerait peut-être...

3305

Je conçois que certains éléments des questions que je vais poser pourraient être fournis par le biais du site Web, qui est déjà excellent, peut-être que tout ne peut être expliqué ce soir. Donc, ce n'est pas des pièges. C'est dans cet esprit que je pose ces questions.

3310

C'est un contexte municipal dont les pouvoirs et les devoirs en matière de développement culturel mériteraient peut-être d'être plus clairs, exprimés d'une façon claire. Parce que souvent, on parle de politique comme étant un outil de bon vouloir. Mais des fois, il y a des obligations; ce serait bon de les connaître. Puis des fois, il n'y en a aucune; ce serait également bon de connaître.

3315

Et il y a parfois dans le cadre des outils, puis on s'intéresse également à la Politique du patrimoine et au Plan d'urbanisme pour occuper nos soirées, et il y a des conflits entre ces outils. Je pense notamment à la recommandation 24 sur le Quartier des spectacles, qui fait débiter ce projet intéressant par des démolitions dans un quartier qui en a peut-être déjà trop connu.

3320

Alors, vous voyez, ce sont des questions qui nous semblent importantes, surtout que le Sommet de Montréal, qui a donné naissance à l'exercice actuel, a établi un consensus voulant qu'il y ait une relation harmonieuse entre une Politique de développement culturel, Politique du patrimoine et le Plan d'urbanisme.

3325 Et ma première question dans ce contexte-là serait de voir s'il y a une description sommaire et aisément saisissable des points de contact et de coordination anticipés dans le cadre de ces outils, quels sont les liens, quels sont les mécanismes de coordination de suivi, puisque tous ne sont pas du même niveau.

3330 Le Plan d'urbanisme, c'est un devoir légalisé, il faut que la Ville s'en occupe, alors que d'autres sont de l'ordre du choix. Et ça nous apparaît important de comprendre ça pour pouvoir contribuer non seulement à la présente consultation mais peut-être à un ensemble des exercices suivants.

3335 C'est une première question. Mais je peux peut-être simplement apporter la deuxième, qui pourra être dans le... ça me priverait d'une sous-question peut-être.

LA PRÉSIDENTE :

3340 Peut-être. Attendez, on va aller chercher la réponse.

M. DINU BUMBARU :

Je ne veux pas étendre la soirée inutilement, mais...

3345

LA PRÉSIDENTE :

On va aller chercher la réponse à la première question. Donc, vous parlez de points de contact entre le Plan d'urbanisme, la Politique sur le patrimoine et sur le développement culturel.

3350

M. DINU BUMBARU :

C'est ça. C'est un consensus du Sommet. Ce n'est pas nous autres qui inventons ça.

3355 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

En fait, pour l'instant, ce qu'on a essayé de faire, j'espère qu'on y a réussi, c'est que, tout au moins dans le cas de la Politique culturelle, tout au moins dans le cas de cette politique-là, que les éléments qui sont inclus dans cette politique-là, qu'ils soient bien arrimés à ce qu'on connaissait déjà des intentions du Plan d'urbanisme.

3360

Pour l'instant, ce que vous avez sous les yeux, c'est une proposition qui, par la suite, va devoir être adoptée. Le Plan d'urbanisme, si je ne me trompe pas, l'a déjà été au cours des dernières semaines, en fait vers la fin de l'année, et la Politique du patrimoine est également en consultation. Donc, la question évidemment est pertinente. Il va falloir trouver, une fois que tout va être adopté, des façons de s'ajuster.

3365

3370 Entre la Politique culturelle et la Politique du patrimoine, entre les gens qui ont travaillé sur l'une et l'autre... premièrement, il y a des gens qui ont travaillé sur les deux. Mon collègue Denis Racine, qui est ici aujourd'hui, comme commissaire en muséologie au Patrimoine, a travaillé sur un certain nombre d'éléments de la Politique du patrimoine et a également contribué à la Politique culturelle. Donc, on a déjà convenu entre nous, entre autres pour la rédaction des deux politiques, des éléments où il y aurait des interactions entre les deux. On en a parlé également avec madame Letocha.

3375 En ce qui concerne le rapport avec le Plan d'urbanisme, nous n'avons pas encore échangé sur la suite, compte tenu que la Politique de développement culturel n'est pas encore adoptée, même si on a eu des échanges avec nos collègues sur les éléments qu'on mettait là-dedans, compte tenu de ce qu'il y avait déjà. Mais c'est un exercice qu'on va devoir faire au cours des prochains mois, évidemment, au moment où les intentions de la Ville seront claires.

3380 Et pas seulement une fois qu'elle serait adoptée, mais dans la rédaction finale de la politique, une fois qu'on aura reçu le rapport de la commission, c'est évident qu'on va, dès ce moment-là, devoir s'arrimer très solidement avec le Plan d'urbanisme pour s'assurer de la cohérence maximale entre les différents documents.

3385 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question?

3390 **M. DINU BUMBARU :**

Oui. Ça m'amène à... je pense que c'est un élément important qui nous parle de processus, mais surtout de processus à venir, une fois que les outils seront établis...

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Adoptés.

3400 **M. DINU BUMBARU :**

Ce qui peut poser des questions. Parce que des fois, les outils vont être adoptés... c'est comme si on faisait un réseau ferré sur un ensemble de nations et qu'on ne pensait pas établir des mécanismes d'empatement, enfin, de *gauge*, passez-moi l'expression.

3405 Il y a des pays qui ont choisi ça. Enfin, je pense à Franco, puis je pense qu'il n'y a personne ici qui voudrait s'en servir comme modèle, mais pour éviter l'invasion des Bolcheviks, il avait choisi des largeurs de train qui ne correspondaient pas au reste.

3410 C'est une question, parce que vous voyez, tantôt, il y a eu... je pense que l'exercice sur les pôles est fort intéressant, parce que dans la Politique du patrimoine, on parle du Réseau Patrimoine Montréal, qui est un réseau de lieux, d'acteurs et d'informations.

3415 Donc, la notion de lieu est intimement liée à celle de patrimoine et d'identité dans les quartiers. Et ce serait peut-être bon que les rythmes de définitions, de cristallisation des définitions puissent avancer d'une manière harmonisée pour éviter qu'après ça, on passe six mois en guerre de tranchée une fois que les forteresses auront été composées. Alors, c'est peut-être une interrogation qu'on a.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Mais monsieur Bumbaru, est-ce qu'il faut comprendre votre intervention comme un souhait finalement concernant l'établissement de cette espèce de liste de points de contact anticipés dès maintenant, avant même que vous présentiez votre mémoire? Vous aimeriez avoir cette liste-là?

3425 **M. DINU BUMBARU :**

3430 Parce que pour nous, ça nous serait fort utile de comprendre quelle est la cartographie actuelle de ces points de contact pour qu'on puisse apporter des éléments de contribution pour aider autant comme citoyen, comme organisme à l'harmonisation, pour que le démarrage se fasse d'autant plus vite.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Est-ce que c'est possible, monsieur Choquet, d'établir cette liste-là, disons d'ici une semaine ou deux, de telle sorte que monsieur Bumbaru et peut-être effectivement d'autres intervenants puissent s'en servir dans l'élaboration de leur mémoire, ceux que vous voyez pour l'instant.

3440 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Moi, je n'ai pas de difficulté avec ça. Mais la difficulté est plus de comprendre exactement de quoi, comment on définit...

LA PRÉSIDENTE :

3445 Le point de contact.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3450 On parle de points de contact entre le Plan d'urbanisme et la Politique culturelle, par exemple?

M. DINU BUMBARU :

3455 J'ai mentionné trois outils que la Ville est en train de se doter. Effectivement, le Plan d'urbanisme a déjà été adopté. Il a même d'ailleurs reçu un prix Orange pour saluer l'effort qui est investi là-dedans. Et on sait que plusieurs éléments du Plan d'urbanisme a été développé pour aborder des questions d'ordre de développement culturel. Il y a des secteurs qui ont été identifiés, il y a des définitions qui sont avancées.

3460 Et peut-être simplement de comprendre entre ces trois outils que sont le plan, la Politique du patrimoine futur et la Politique de développement culturel future également, quels seraient les points de contact non seulement au niveau conceptuel, au niveau spatial, mais également au niveau de la gestion. Est-ce qu'il y a des mécanismes qui sont prévus ou, enfin, des questions...

3465 Nous, on ne souhaite pas faire la job, passez-moi l'expression, des autorités municipales qui ont un rôle d'harmonisation interne, pour être minimalement cohérent, mais ce serait intéressant de voir s'il y a déjà des points puisque dans un document et dans l'autre et dans un troisième, on voit un peu les mêmes concepts apparaître. Donc, au niveau conceptuel, déjà il y a eu, vous l'avez mentionné, des collaborations qui ont été faites.

3470 Mais est-ce que dans la gestion, dans la mise en oeuvre, etc., c'est tout du même niveau? Dans certains cas, la culture est incitative. Dans d'autres, elle est leader. En troisième lieu, elle est partenaire avec d'autres acteurs. On aimerait ça comprendre.

3475 Et si cette cartographie n'existe pas, est-ce que, bon, bien, on pourrait expliciter le processus futur d'harmonisation qui est anticipé. Ça, ça nous serait utile, parce que c'est un élément qui nous permet de voir peut-être plus clairement comment on passera de la phase déclaratoire et volontaire d'un tel document à la phase concrète et la mise en oeuvre.

3480

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Deriger.

3485 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Je ne sais pas si je comprends bien votre interrogation. Mais dans le Plan d'urbanisme qui avait été adopté, dans l'introduction, on fait mention que, bon, il y a plusieurs politiques sectorielles qui font partie...

3490

M. DINU BUMBARU :

Oui, il y a une page au complet.

3495 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

3500 Une page au complet. On a le Plan de transport, on a la Politique culturelle, on a le Plan d'affichage, on a la Stratégie de revitalisation urbaine intégrée. Donc, il y a plein, plein d'éléments qui doivent, à mon sens en tout cas, qui doivent faire partie du plan, selon ce qui est défini ici.

3505 Je pense votre question, c'est de savoir si ces politiques-là, qui viennent après l'adoption du plan, vont faire en sorte qu'on va remettre en question le plan qui a été adopté. Est-ce que c'est un peu ça?

M. DINU BUMBARU :

3510 Ça peut être ça ou peut-être soulever des interrogations quant à la mise en oeuvre de certaines de ces intentions qui sont anticipées de manière volontaire.

3515 Parce que, dans le plan, les obligations légales ne comprennent pas l'engrenage de politiques qui seront du choix du conseil municipal, mais elles sont énoncées. Donc, je pense que collectivement, on a accepté que tout ça fasse partie d'un outil enrichi, qui n'est pas juste de dire: «Bon, bien, on va mettre des stations-service à tel endroit, des parkings là et quelques arbres ailleurs», mais que c'est un outil enrichi.

3520 On se pose la question: «Bon, bien, après ça, comment est-ce que ça va fonctionner?» Parce que comme organisme, comme citoyens, on sera souvent pris à l'intérieur de toute cette géographie d'outils. Puis peut-être pour nous aider, parce qu'on n'a pas énormément d'énergie. On peut en déployer, mais on aimerait bien mettre de l'énergie à réaliser des choses plutôt qu'à comprendre le système de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

3525 Je vous arrête trente secondes, monsieur Bumbaru, parce que plus vous parlez, plus j'ai l'impression que ce que vous demandez, c'est un exercice qui va être relativement complexe, puisque vous le placez à plusieurs niveaux. Si vous souhaitez qu'il soit fait avant le dépôt des mémoires, moi, ce que je vous suggérerais, c'est de circonscrire peut-être un ou deux niveaux.

3530 Si vous souhaitez qu'on identifie la liste des points de contact de chevauchement potentiel entre, par exemple, la Politique sur le patrimoine, la Politique sur le développement culturel et le Plan d'urbanisme, ça peut être une chose.

3535 Si vous souhaitez qu'on aille au niveau, par exemple, encore une fois des chevauchements administratifs ou de gestion, là, c'est une autre chose, ou des responsabilités accordées d'un côté ou de l'autre. J'ai l'impression qu'il y a plusieurs, plusieurs clés.

M. DINU BUMBARU :

3540 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3545 Alors, est-ce que vous souhaitez en identifier quelques-unes, sur lesquelles le service pourrait plancher éventuellement et essayer de vous fournir une liste de points de contact avant le moment des dépôts de mémoire, ou bien recommander fermement que cet exercice-là soit fait le plus rapidement possible, effectivement pour que des organismes comme le vôtre n'aient pas à le faire?

3550 **M. DINU BUMBARU :**

Non, on n'a pas le pouvoir de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

3555 Puis vous n'avez pas l'énergie ni le temps pour faire ça.

M. DINU BUMBARU :

3560 Non. Ce n'est pas notre devoir légal de faire ça. Moi, je n'ai pas d'autorité sur les services.

LA PRÉSIDENTE :

3565 Alors, donc, est-ce que vous pouvez être un petit peu plus précis dans...

M. DINU BUMBARU :

3570 Bien, écoutez, je pense, c'est un élément de réponse qui est déjà valable. C'est que c'est un exercice qui est anticipé devoir se faire dans une phase ultérieure.

LA PRÉSIDENTE :

3575 Oui.

M. DINU BUMBARU :

3580 Nous, on peut voir à la lecture des documents, parce que comme plusieurs, et je pense que ce n'est pas juste à l'externe de la Ville, les gens à l'interne aussi voient ça, il y a des points de contact qui sont déjà présents. Il y a des projets communs aux trois. Comment seront-ils réalisés?

3585 Bon, le Quartier des spectacles est présent à tous les niveaux, il est présent dans tous les trois documents. Alors, quand même, ça, il y a une formule qui est proposée pour ça. Est-ce qu'il y en a d'autres au niveau plutôt des programmes? Parce que ce n'est pas juste des projets, les politiques. Est-ce qu'au niveau de certains programmes...

3590 On peut penser à la question, par exemple, dans le domaine environnemental, on pose la question des impacts environnementaux sur une gamme de programmes et de projets. C'est une obligation statutaire. Est-ce qu'il y a des obligations mutuelles? Est-ce qu'on a un examen des impacts urbanistiques des programmes culturels, des impacts patrimoniaux des programmes culturels et, vice versa, des impact culturels des programmes de développement urbain? Enfin, ce sont peut-être des outils.

3595 Mais ce que je me rends compte, c'est peut-être que nous, on a, à partir de ce qui a été dit ce soir et peut-être d'informations supplémentaires qu'on apprécierait voir inscrites sur le site Web, puis je mentionne dans le cas du patrimoine, les services ont produit un état des devoirs et des pouvoirs de la Ville en la matière, qui est certainement très utile, et pas juste à nous mais à l'ensemble des participants à l'exercice, et peut-être que dans le domaine du développement culturel, ce serait également utile de le faire. Ça pourra aider.

LA PRÉSIDENTE :

3605 Est-ce que ça, c'est disponible, par exemple, les devoirs et pouvoirs du Service de développement culturel? Est-ce que c'est disponible de telle sorte qu'on puisse le mettre sur le Web maintenant, que vous puissiez le déposer?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3610 Bien, les choses ne sont pas nécessairement abordées de cette façon-là, les devoirs et pouvoirs. Le service a une mission globalement, mais on est encore en train de la raffiner dans la mesure où il y a eu eu une réforme administrative l'an dernier, vous savez.

3615 Nous, notre préoccupation, la base, et ça a été constant dans l'élaboration de chacune des politiques, c'est ce que j'appellerais la gestion de la cohérence. On avait une sorte d'obsession. C'était que – puis si jamais on en trouve, bien, là, on fera notre mea culpa et on le corrigera – c'était qu'en prenant connaissance du Plan d'urbanisme, de la Politique du patrimoine, de la Politique de développement culturel, pour ne nommer que ces trois-là, que quelqu'un ne dise pas: «Ça, c'est bien la Ville, ça. Regarde, ils écrivent une affaire là, puis ils disent le contraire à l'autre place.»

3625 Ça fait que ce bout-là, moi, je n'appellerais pas ça des points de contact, j'appellerais ça des endroits où ce serait important que la main gauche, la main droite, etc., qu'il y ait une cohérence et qu'au moins les citoyens aient le sentiment, puis nous aussi, que quelque part on ait une vision un petit peu cohérente de où on s'en va.

Ce bout-là, jusqu'à preuve du contraire, on pense qu'on l'a à peu près atteint, ce qui déjà, dans une organisation de la taille de la Ville, n'est déjà pas un détail.

3630 **M. DINU BUMBARU :**

Oui. C'est remarquable.

3635 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Ce n'est pas de la mauvaise foi, c'est simplement qu'à la grosseur et à la quantité de dossiers, de problèmes qui se vivent... bon.

3640 La gestion de la cohérence, c'est aussi entre les arrondissements et les services corporatifs à l'intérieur de la Ville, peu importe la politique dont on parle. Celle-là, ce n'est pas qu'elle est plus difficile à atteindre, c'est que c'est une culture qui est en train de se développer.

3645 Et simplement la répartition des responsabilités entre les deux, pas des grandes choses, les grandes choses sont assez claires, mais c'est quand on se met à mettre la loupe sur telle ou telle chose, on dit: «Oui, mais, là, tel truc, ça se fait de quelle façon?», il y a encore des incohérences. On essaie de les éliminer, de les clarifier en travaillant de façon collégiale. Et je pense que tranquillement, on va y arriver, puis le modèle va se clarifier. Mais avant de mettre en place un mode d'emploi et un guide, il faut qu'on commence par nous-mêmes savoir ce qu'on écrit dedans, puis c'est en train de se définir.

3650 Troisième élément. Moi, je dirais qu'on a eu plus de difficulté, pour des raisons de nature organisationnelle, à clarifier, par exemple, le partage des responsabilités entre les différents intervenants à l'intérieur de la Ville dans la Politique du patrimoine, par exemple, seulement celle-là, que les interactions entre la Politique du patrimoine et la Politique de développement culturel. Parce que comme il s'agissait de deux politiques distinctes, les points de contact, on les a identifiés – vous pouvez les retrouver à quelques endroits dans le texte – et on a fait des choix.

3660 Carrément, on a fait des choix éditoriaux de dire: «Tel aspect, on n'en parle pas dans la Politique culturelle puisqu'on en parle dans la Politique du patrimoine.» Et à un moment donné, si on en aborde trop, bien, ceux qui ne seront pas abordés, on va dire: «Pourquoi vous n'en avez pas parlé?» Donc, on en a choisi quelques-uns, et pour les autres, on s'est dit clairement: «Vous, vous traitez de ça; nous, on traite de ça. Puis les citoyens, comme ça, ne seront pas obligés de se taper le truc deux fois», alors qu'à l'intérieur d'une même politique, c'est plus difficile.

3665 Pour la suite des choses, il y a des éléments, pour reprendre vos mots, monsieur Bumbaru, des points de contact. Par exemple, sur la question des pôles culturels ou du Quartier des spectacles, quand on parle d'une hypothèse comme le zonage culturel, peu importe ce que ça veut dire, à partir de ce moment-là, ça peut vouloir dire qu'on aille voir les urbanistes de la Ville, du Service corporatif ou des arrondissements pour s'entendre sur ce que ça pourrait vouloir

3670 dire parce que ça pourrait vouloir signifier une modification au plan. Mais on est loin d'être rendus là et c'est un peu un cas d'espèce.

De façon absolue, notre préoccupation, c'était de s'assurer d'être parfaitement conformes au plan. C'est pour ça qu'on a consulté autant les documents que les personnes pour savoir
3675 comment ça évoluait vers le produit final, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'incohérence.

Et par la suite, notre objectif, ce n'est pas qu'il y ait de points de contact au sens où on va challenger le contenu du plan. C'est plutôt de s'assurer qu'on est conformes au plan et que, dans une éventuelle révision dans quelques années, s'il y a des nouveaux phénomènes qui se
3680 manifestent ou des besoins nouveaux, qu'ils puissent être pris en compte par nos collègues du Service de mise en valeur du territoire.

Donc, notre objectif, ce n'est pas de pas parler à personne, mais c'est de s'assurer qu'il n'y ait pas de points de contact au sens conflictuel. Si c'est des points de contact au sens d'intérêt
3685 commun, bien, là, on va continuer à travailler comme on le fait, c'est-à-dire en collaboration avec nos collègues qui s'occupent des différents dossiers.

Je ne sais pas, je ne suis pas certain de répondre parfaitement à votre question. Mais en tout cas, c'est un petit peu un exercice qui est une sorte de *work in progress* actuellement,
3690 compte tenu que la nouvelle Ville est en train de se déployer, de s'organiser. Et jusqu'à maintenant, notre objectif, c'est au moins, minimalement, de s'assurer qu'il y ait une cohérence d'ensemble sur ce qu'on fait.

Mais on peut certainement raffiner l'exercice, mais j'ai de la difficulté à voir comment, à court terme, on pourrait mettre par écrit des choses qu'on est en train de concocter, si on peut
3695 dire, petit peu par petit peu.

M. DINU BUMBARU :

Je pense que c'est très clair l'état de la situation qui vient d'être dressée et également la mission de cohérence qu'on s'est donnée. C'est déjà je pense, à notre avis, c'est le premier
3700 objectif d'avoir des politiques, ce n'est pas des projets ou des programmes, c'est pour établir des cohérences dans les systèmes complexes comme la Ville de Montréal et ses multiples composantes actuelles et futures.

3705

Bon, merci. Écoutez, je pense qu'on va...

LA PRÉSIDENTE :

3710 C'est ça que vous vouliez entendre jusqu'à un certain point..

M. DINU BUMBARU :

Déjà, pour nous, c'est un élément de réponse qui est très utile et je vous remercie. Si d'autres informations arrivent, on va suivre le site. Mais déjà, c'est important ce qui est dit.

3715

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3720

M. DINU BUMBARU :

Si vous permettez, j'avais une seconde question.

LA PRÉSIDENTE :

3725

Oui, allez-y.

M. DINU BUMBARU :

3730

Même, j'ai pris le temps de l'écrire. Alors, comme on mentionnait tantôt, les politiques sont des choix, ce sont des volontés. Donc, c'est l'articulation d'une volonté dans un ensemble complexe.

3735

Et la question de la mise en oeuvre est une question importante, puisque c'est là qu'on voit si on reste dans l'univers rhétorique et déclaratoire ou si vraiment il y a une capacité de suivre. Et la mise en oeuvre, au-delà des partages des responsabilités, il y a la question des ressources, ressources humaines mais également ressources financières.

3740

Pour notre intérêt, mais je pense pour d'autres également, si on pouvait avoir peut-être le point sur le lien qui pourrait se développer entre cette politique et les négociations, par exemple, pour l'entente du ministère et la Ville, le ministère de la Culture, Communications...

LA PRÉSIDENTE :

3745

Le contrat Ville.

M. DINU BUMBARU :

Non, c'est l'entente...

3750

LA PRÉSIDENTE :

L'entente plus générale.

3755 **M. DINU BUMBARU :**

... qu'on appelait jadis l'entente MAC-Ville sur le patrimoine, qui a été inaugurée en 1979. Donc, il y a eu 25 ans l'an dernier. C'est un travail absolument remarquable qui a été fait dans ce contexte-là. Même, ça aurait pu être plus.

3760

Mais c'est un texte, un acte fort important puisqu'il portait principalement sur le patrimoine et on a vu graduellement rentrer dans des enveloppes, qui n'ont pas nécessairement cru, des préoccupations d'équipements culturels et d'autres dimensions en supplément. C'est devenu une entente sur le développement culturel, alors que ça avait une mission à l'origine.

3765

Et on aimerait comprendre s'il y a des liens qui sont anticipés, si les négociations sont établies, et si on peut discuter de ça dans le cadre de la présente consultation, quels pourraient être les objectifs conséquents d'une discussion... enfin, le gouvernement du Québec a ses propres objectifs, on ne peut pas nécessairement en discuter ici. Mais au moins, comment est-ce qu'on peut anticiper... si cela constitue une étape future sur laquelle il faudrait, bien, pour nous, imaginer contribuer et dans quelles conditions les contributions seront possibles pour la définition des objectifs, ou s'ils sont faits aujourd'hui dans le cadre de la présente consultation.

3770

LA PRÉSIDENTE :

3775

Monsieur Choquet.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3780

L'entente qui s'appelait MAC-Ville, qui s'appelle maintenant MCCQ-Ville, mais on parle de la même chose...

M. DINU BUMBARU :

3785

Oui.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3790

... c'est une entente qu'effectivement s'intitule *Entente sur le développement culturel*, mais qui est demeurée globalement fidèle à ses origines, au sens c'est une entente qui très majoritairement finance des dossiers de nature patrimoine plutôt que des dossiers de nature culture au sens d'activités culturelles, même si la part des activités culturelles a augmenté au cours des dernières années.

3795

Je pense qu'il est un peu difficile de discuter de façon détaillée des négociations, puisqu'elles sont à peine amorcées. Mais moi, ce que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas l'objectif du Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie que de modifier substantiellement la répartition entre les enjeux patrimoniaux et les enjeux culturels. Compte tenu

3800 de toute façon que la Ville ayant sur sa planche à dessin deux politiques, une en culture et une en patrimoine, un des deux secteurs peut difficilement invoquer qu'il est la priorité puisque lui a une nouvelle politique, alors que les deux en ont une en même temps. Donc, sur cette base-là, on est kif-kif.

3805 On ne se cachera pas, monsieur Bumbaru a raison, compte tenu que les sommes n'ont pas augmenté, c'est sûr qu'il y a des bagarres internes sur l'attribution des sommes et c'est des bagarres qui sont faites pour la bonne cause, c'est que tous les dossiers sont intéressants, puis chacun essaie de convaincre l'autre que son dossier est plus intéressant que celui du voisin.

3810 Mais au bout du compte, la répartition globale entre les deux «secteurs», dans notre esprit, et je pense que c'est le cas aussi dans l'esprit de nos collègues du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, la répartition globale ne sera pas modifiée au bout du compte.

3815 Le contenu de chacun des aspects va être modifié en fonction des priorités des politiques qui sont en cours, après négociation avec Québec, puisque Québec a évidemment son mot à dire puisqu'il fournit la moitié de la somme. Mais jusqu'à maintenant, comme on a eu des bons échos du ministère, tant pour la Politique du patrimoine que la Politique culturelle, on ne s'attend pas non plus que Québec favorise de façon exagérée l'un ou l'autre.

3820 Alors, au bout du compte, les discussions vont davantage porter sur chacun des projets, mais pas nécessairement sur la répartition d'ensemble. En tout cas, de notre point de vue, c'est un peu comme ça qu'on aborde la chose.

M. DINU BUMBARU :

3825 Ça va, monsieur Bumbaru?

M. DINU BUMBARU :

3830 Oui. Mais peut-être une précision. Je veux savoir, comme les négociations s'amorcent, elles s'établiront donc, si je comprends bien, sur la base des consensus déterminés ou enchâssés dans les politiques. Alors, à partir du mois de mars...

3835 c'est juste pour savoir parce que, par le passé, l'entente a évolué quant à ces objectifs, sans qu'il y ait eu vraiment de relations de travail ou de concertation avec le milieu. Et là, on constate qu'il y a une occasion à travers la politique de pouvoir s'exprimer aussi bien sur cet outil que sur d'autres. C'est ce que je comprends de... peut-être que je suis erroné là.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3840 Peut-être un petit mot de plus. Les négociations, quand je dis qu'elles sont amorcées récemment, c'est parce qu'elles sont en retard puisqu'elles doivent être conclues au cours des prochaines semaines, à cause de la fin de l'année financière du gouvernement du Québec. Donc,

le 31 mars, il faut qu'on ait abouti un peu avant le 31 mars. Donc, finalement, il reste peu de temps.

3845

Mais cela dit, compte tenu du fait que les politiques ont été déposées publiquement, qu'on commence déjà à avoir des échos, bien, on va devoir, au meilleur de notre connaissance, s'inspirer de ce qu'on a déjà comme échos informels, à défaut d'avoir déjà des rapports des commissions de l'Office. Mais il y a déjà quand même un certain nombre d'échos qui nous amènent à penser qu'on n'est pas complètement dans le champ, ni l'un ni l'autre. Il y a des ajustements, des enrichissements, des corrections à faire, mais ce n'est pas des éléments, à notre connaissance, qui sont fondamentaux par rapport à ce qu'on a mis sur la table. Donc, on va s'inspirer de ça au meilleur de notre connaissance pour conclure l'entente.

3850

3855

M. DINU BUMBARU :

On encourage à ne pas garder l'entente uniquement dans le Vieux-Montréal sur certains travaux, mais il y a tout un volet de diffusion et de reconnaissance de la diversité du patrimoine à Montréal qui est...

3860

LA PRÉSIDENTE :

Très important.

3865

M. DINU BUMBARU :

... qui serait très heureusement accentué dans...

3870

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Nous sommes bien d'accord avec ça, monsieur Bumbaru.

LA PRÉSIDENTE :

3875

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Bumbaru.

Il me reste un intervenant. Monsieur Croteau. Alors, vous allez être le dernier ce soir.

3880

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

J'ai une question.

LA PRÉSIDENTE :

3885

C'est notre dernière séance, alors on va vous entendre, oui.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

3890 Oui, la dernière, tout à fait. Ma question nécessite une petite explication. Bon, on sait que le ministère de la Culture et plusieurs acteurs au niveau culturel sont en train de travailler sur le filet social des artistes.

3895 Donc, on est en train justement de travailler à ce dossier-là et ça fait écho un peu à ce qui est en train de se passer en France avec le statut de l'intermittent. Au niveau du statut de l'intermittent, quand justement il y a des artistes qui donnent des prestations, pour que ce statut-là puisse être donné aux artistes, il y a des normes qui sont appliquées au niveau des salles de spectacle.

3900 Donc, j'explique un peu. Au niveau justement d'un artiste qui va jouer, pour que ce système-là puisse fonctionner, la salle de spectacle doit être normée et doit répondre à certains critères.

3905 Au niveau de la Ville de Montréal, on sait que c'est, je pense, les arrondissements qui vont émettre, qui vont avoir chacun leur politique au niveau des permis de salle de spectacle. Et étant donné que le ministère de la Culture est en train de travailler au filet social et que ça va probablement faire écho à ce qui se passe en France, comment on va arriver à harmoniser justement un peu la méthode d'attribution des permis de salle de spectacle.

3910 Parce qu'on sait qu'il y a des critères fixes qui sont donnés et on ne peut pas nécessairement avoir des critères différents d'un endroit à l'autre pour que ce statut-là, donc le filet social artiste, puisse être appliqué.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3915 En fait, l'élément de base, c'est que l'arrondissement décide. Mais une fois qu'on a dit: «l'arrondissement décide», ce n'est pas une raison pour dire: «Ah! désolé, on ne peut rien faire pour vous», etc. Les arrondissements travaillent en concertation les uns avec les autres et on travaille en concertation avec le service corporatif.

3920 La différence avec avant, c'est que, avant, quelqu'un disait, claquait du doigt puis: «Vous faites ci», puis tout le monde exécutait. À présent, on doit se convaincre les uns les autres par un mécanisme de concertation que c'est une bonne chose que les gens fassent la même chose.

3925 Si, par exemple, dans le dossier du filet social, le ministère de la Culture juge qu'un aspect ou un autre de ce qu'il est en train de négocier doit s'appliquer de façon relativement standardisé, pas seulement à Montréal mais à travers le Québec, à ce moment-là il y a des mécanismes juridiques appropriés. C'est lui qui a le pouvoir de légiférer ou alors de décréter quelque chose par...

3930

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

Donc, ça pourrait venir modifier le...

3935 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

3940

Absolument.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3945

Et si à ce moment-là, nous, on dit: «Bien, le règlement a changé», puis nos avocats regardent ça, puis ils disent: «Vous appliquez ça», «merci beaucoup», ça, ça n'a pas changé par rapport à avant.

3950

Si c'est des éléments qui sont de nature facultative, vous allez avoir avec la Ville les difficultés que vous allez avoir avec des municipalités un peu partout dans la région, qui vont dire: «Bien, nous, on fait ça. Le voisin fait autre chose.»

3955

Alors, l'avantage que vous avez avec nous, par rapport à nos voisins de l'extérieur de la ville, c'est que nous, on a des mécanismes de concertation. Et s'il y a un problème, qui est un enjeu qui concerne plusieurs arrondissements, nos collègues d'arrondissement vont être les premiers à nous dire: «Regardez, on ne rencontrera pas le citoyen en question chacun de notre bord, 14 fois, 18 fois.» «Rencontrez-le, amenez ça à la prochaine réunion de concertation, on va regarder ce qu'il en est et on va trouver une solution intelligente.»

3960

Au bout du compte, quand on s'est entendu sur la solution intelligente, si elle est facultative, chaque arrondissement a la responsabilité de prendre la décision. Donc, ça se peut techniquement que quelqu'un dise: «Non, on ne le fait pas.» Puis on ne peut rien faire, puisque l'autonomie, il a la capacité de dire non.

3965

Mais soyons optimistes, pourquoi quelqu'un dirait non si quelque chose a du bon sens puis il s'agit juste de l'appliquer.

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

3970

Surtout si ça vient du ministère de la Culture qui recommande...

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

3975 Si ça vient du ministère, puis en plus, il y a une indication qu'ils sont à la veille de réglementer ou etc., c'est encore plus simple.

3980 Puis même sans ça, nous, on ne travaille pas dans un mécanisme de coercition. On travaille dans un mécanisme de concertation. Puis en général, ça marche, parce que les gens travaillent de bonne foi. Alors, dans ce sens-là, c'est moins dramatique que la décentralisation de l'arrondissement, quand on la regarde avec une certaine sérénité puis on se dit: «Les gens vont comprendre.» Habituellement, les gens comprennent, puis ça s'applique autant à nous qu'à eux. On travaille ensemble et on en trouve des solutions.

LA PRÉSIDENTE :

3985 Ça va?

M. SÉBASTIEN CROTEAU :

3990 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3995 Alors, à moi de vous remercier. Cette séance met fin à la première partie des audiences publiques sur le projet de politique. Ça a été l'occasion d'échanges très intéressants. Alors, encore une fois, je vous invite à participer aux ateliers thématiques.

4000 Merci à l'équipe de la Ville de Montréal. Vous avez fait du bon boulot. Merci aussi aux collaborateurs qui sont venus ce soir. Merci beaucoup aussi aux citoyens qui sont venus. À la prochaine.

* * * * *

4005 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

4010 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.